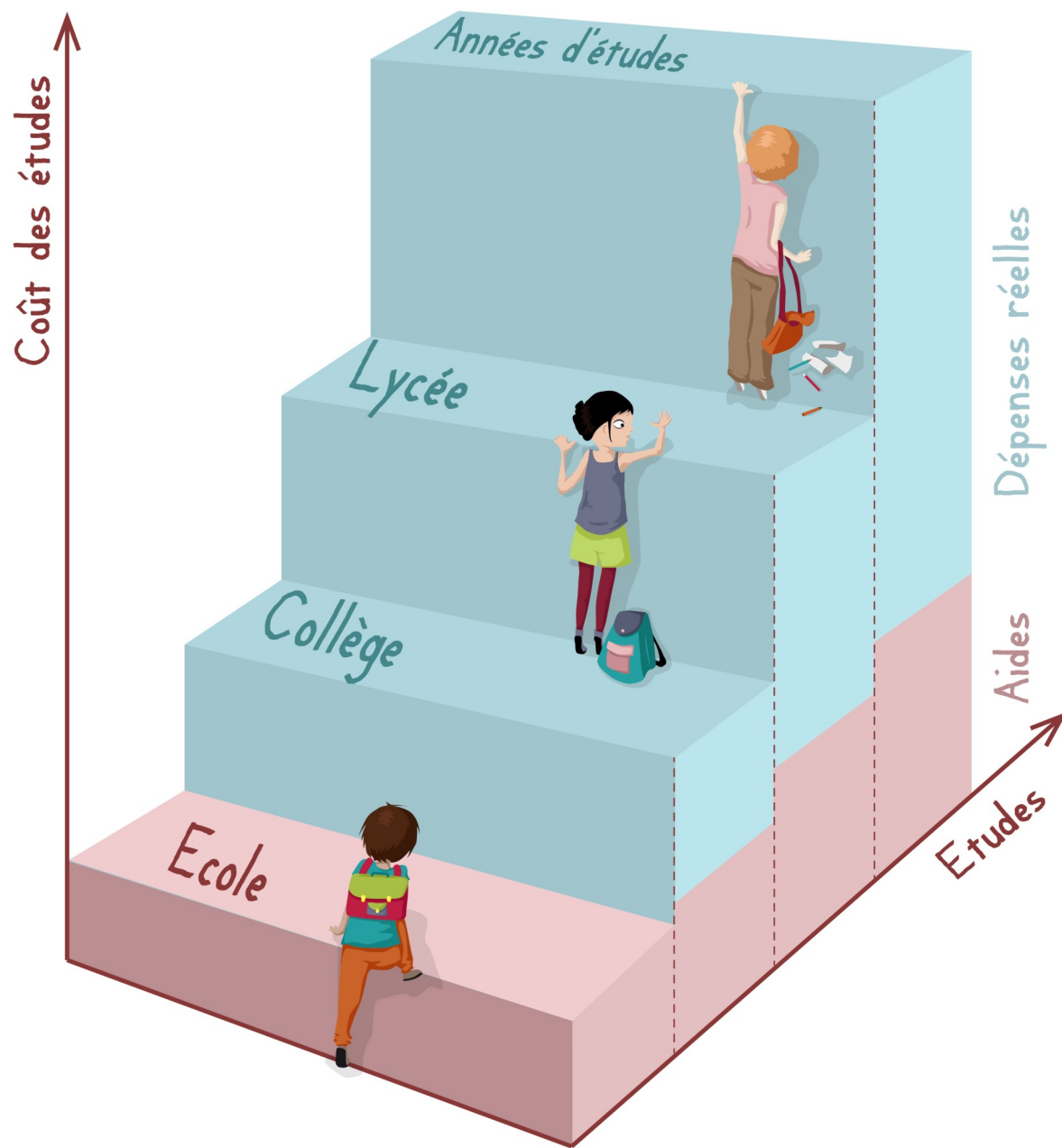


Coût de la Scolarité 2015



Pourcentage
de hausse

+3,37 %

Dossier de presse
Mardi 25 août 2015

Contact :
Johan Jousseume
07.85.49.41.98



La Confédération
Syndicale des Familles
53, rue Riquet - 75019 Paris
Tél. 01.44.89.86.80
Fax : 01.40.35.29.52
e-mail : contact@la-csf.org
site : www.la-csf.org

Nos missions

Défendre l'intérêt des familles

Agir pour l'égalité des droits

Représenter les familles

Construire une société juste

Favoriser le vivre ensemble



Nos valeurs

Solidarité

Respect

Citoyenneté

Laïcité

Responsabilisation

Autonomie



Nos actions

Défense des locataires

Prévention des expulsions
Contrôle des charges locatives

Défense des consommateurs

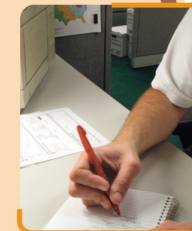
Permanences de défense des consommateurs
Prévention et accompagnement du surendettement
Ateliers santé

Famille et éducation

Espace accueil familles
Accompagnement scolaire
Union de parents d'élèves
Accueil petite enfance
Ateliers d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme

Vacances, loisirs et culture

Sorties familiales et culturelles
Séjours vacances



Nos revendications

Un revenu d'autonomie pour les jeunes
Un logement de qualité pour tous
Une réelle politique d'accès aux soins
Une école garante de la réussite des élèves



Présidente : Marie-Françoise Martin

Secrétaire Générale : Aminata Koné

Présidente de la FNAAFP/CSF : Christian Zytynski

Présidente de la FSFM : Eliane Larboulette

Sommaire

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

p. 4

LES DÉPENSES SELON LES OPTIONS ET LES ORIENTATIONS

p. 35

MÉTHODE DE TRAVAIL

p. 5

- L'enseignement professionnel
- L'apprentissage
- Le coût de l'équipement professionnel
- L'enseignement supérieur
- Le logement étudiant

REMERCIEMENTS

p. 6

BUDGET MOYEN PAR CLASSE À LA RENTRÉE

p. 7

- Budget moyen par classe à la rentrée 2014

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

p. 43

- Les NTIC
- Sites et applications pour les révisions des examens

LE POIDS DE LA RENTRÉE DANS LE BUDGET DE SEPTEMBRE

p. 11

- Poids de la rentrée dans les budgets des familles
- Quelques listes
- Les achats en ligne se développent
- Les manuels scolaires

LES PROPOSITIONS ET LES REVENDICATIONS DE LA CSF

p. 47

- Revendications de La CSF
- Les acquis en matière d'aides financières
- La TVA à 5,5 %
- Le RAJ (Revenu pour l'Autonomie du Jeune)

RYTHMES SCOLAIRES

p. 23

ANNEXES

p. 53

LES DÉPENSES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

p. 27

- Autres dépenses dans l'année
- Aides régionales et disparités territoriales
- Les transports scolaires
- La restauration scolaire
- Accueil et activités périscolaires

- L'allocation de rentrée scolaire
- Les bourses du secondaire
- Récapitulatif des aides régionales
- Communiqué de presse de La CSF sur le versement de l'ARS
- Invitation conférence de presse

Synthèse du dossier « coût de la scolarité 2015 »

La Confédération Syndicale des Familles publiait, il y a 42 ans, son premier dossier sur le coût de la scolarité. L'enquête nationale réalisée sur le terrain auprès des familles adhérentes à La CSF a pour objectif de donner une photo à l'instant T de ce que représente le coût la scolarité d'un enfant (ou plusieurs) dans le budget des familles.

En 2015, **le constat est préoccupant**. L'enveloppe que les familles devront consacrer à leur(s) enfant(s) est en nette augmentation par rapport à 2014 à + **3,37%** !

Même si l'inflation est quasiment nulle (+0,2%), les explications liées à cette augmentation ne manquent pas.

Des variations de prix importantes !

Le seul poste des fournitures scolaires croît de +3.33%, avec une hausse significative de près de 5% en 6^{ème} où le panier s'élève cette année à 174,79 € contre 166,88 € en 2014. Les remontées des familles montrent toujours des listes de fournitures conséquentes, certaines pouvant contenir jusqu'à 71 articles.

Pour rappel notre dossier prend en compte les enquêtes remontées par les familles de notre réseau CSF et UPE/CSF (Union de Parents d'Elèves).

La CSF réclame

→ une meilleure prise en compte de l'ensemble des familles, non pas en fonction de la situation (ou de l'âge) théorique mais à partir de la situation réelle de leurs enfants.

Le montant des livres annexes est stable. Ce poste comprend les divers cahiers d'exercices notamment pour les langues vivantes, mais aussi les petits classiques et livres de poches étudiés en cours de Français ou encore l'achat d'un dictionnaire junior très demandé en cours élémentaire.

La hausse la plus significative constatée revient à l'équipement sportif, **avec une augmentation de 16% par rapport à l'an dernier**. Il est souvent demandé aux familles 2 paires de baskets, une pour l'intérieur et une pour l'extérieur répondant à des critères particuliers concernant les qualités d'amorties. L'équipement sportif doit souvent être complété par un maillot de bain, la natation faisant partie des prérogatives de l'Éducation Nationale.

Aussi, dès la classe de 6^{ème}, la part consacrée à cet équipement est plus élevée pour les familles. Indéniablement la tenue sportive devient une tenue de tous les jours et, pour beaucoup de jeunes collégiens, un marqueur social.

Inégalité territoriale !

Cette année le budget moyen par classe ne prend pas en compte le poste des manuels scolaires. Ce choix a été fait en raison des inégalités sur le territoire national. Effectivement, les politiques régionales ne sont pas les mêmes partout. Certaines régions ont opté pour une dotation directe à l'établissement permettant ainsi le prêt des livres aux élèves. D'autres ont privilégié des systèmes de chèques livres ou de cartes à puce dont les montants et les critères d'attribution sont très variables.

Pour les familles qui n'ont pas la chance de bénéficier du prêt des manuels scolaires, **la facture de la rentrée grimpera de manière conséquente** avec une dépense moyenne de **264,62 € pour une classe de 2^{de} Générale**, et **283,55 € pour un jeune scolarisé en 1^{ère} STI**. Sur les 142 ouvrages référencés de l'enquête, **la hausse des manuels scolaires est de + 1.9%**. Notons que les manuels scolaires de petits formats ne sont pas systématiquement moins chers que les grands formats.

Très chère technologie !

Si la fracture numérique en termes d'acquisition tend à se réduire, il n'en reste pas moins que ce poste a un coût élevé pour les familles d'autant que s'ajoutent les consommables, pas gratuits et peu appréhendés par les familles. En revanche, demeure une fracture encore significative au niveau des usages : illettrisme, famille sans domicile, barrière de la langue, ...

Études supérieures : un luxe pas à la portée de tous, en particulier des familles populaires !

L'étape du lycée terminée, poursuivre ses études est un luxe ! Aux dépenses « classiques » liées à la scolarité il faut ajouter loyer d'un logement, transport, alimentation et bien

souvent livres, ordinateur (etc.). Les bourses permettent de couvrir une partie des dépenses mais sont loin de combler le différentiel ressources/charges.

La CSF revendique la création d'un revenu d'autonomie du Jeune (RAJ). En effet près de 30% des étudiants se voient contraints de travailler à temps plein pour subvenir à leurs besoins. **Il est urgent de donner aux jeunes en études, en formation ou en attente d'emploi, les moyens de subvenir à leurs besoins en toute indépendance financière.**

Un soutien insuffisant !

La CSF rappelle que l'ARS n'augmente pas en 2015 et que sa modulation est très insuffisante. En effet, on constate pour l'ARS une variation de seulement 33,27 € (soit 9,17%) entre un enfant en primaire et un jeune au lycée tandis que l'écart constaté pour les dépenses est de 255,27 € (soit 168%).

Réforme des rythmes scolaires : le flou artistique !

La généralisation de la modification des horaires scolaires à tous les établissements à la rentrée 2014 ne démontre pas une réelle amélioration d'un rythme respectueux de l'enfant. Bon nombre de communes peinent à assurer la mise en œuvre de nouvelles activités péri-éducatives (TAP). De plus les contributions familiales augmentent en raison de la stagnation des dotations de l'État et de communes qui ne veulent ou ne peuvent pas assumer cette dépense. Il devient par ailleurs de plus en plus difficile de faire la différence entre les TAP et les services existant avant la réforme.

Réforme territoriale, les grandes régions : un plus ou un moins, l'avenir le dira !

Des interrogations pointent concernant la fusion des régions. Quelle sera de la règle des dotations, par exemple aux lycées quand 2 régions avaient des orientations différentes sur les aides. Nous nous interrogeons sur la façon dont seront pris en charge les transports ou quelles mesures seront mises en place pour les handicapés.

Un cadre législatif à repenser !

Certains exemples, issus de témoignages des familles que nous accompagnons, nous permettent de cibler quelques incohérences liées à la scolarité et à son coût. L'ARS s'arrête après 18 ans. Qu'en est-il des élèves qui ont redoublé une (ou deux) fois et qui débuteraient une classe de 1^{ère} ou de terminale à 18 ans révolu ? Un oubli sans doute.

Autre exemple frappant, le calcul des bourses ou des allocations attribuées à la famille est établi à partir du revenu n-2. Or, les revenus fluctuent tellement que les familles n'ont plus les mêmes moyens d'une année sur l'autre, ce qui engendre de grandes crispations au moment de l'annonce du montant de ces aides.

Méthode de travail

Pourquoi cette enquête ?

- ➔ Pour élaborer et étayer les revendications des familles et de La CSF concernant la scolarité.
- ➔ Pour interpeller les élus locaux et nationaux.
- ➔ Pour répondre aux demandes des familles (droit aux bourses, évaluation de frais en cas de séparation...)
- ➔ Pour donner des outils aux collectivités territoriales, aux services sociaux, aux institutions...

Notre méthodologie d'enquête

Ce dossier a été réalisé à partir de deux enquêtes distinctes élaborées en parallèle.

La première évalue combien les familles dépensent tout au long de l'année pour la scolarité de leurs enfants.

La seconde évalue combien coûte la rentrée scolaire de septembre.

En 2014, nous avons mené une troisième enquête sur les rythmes scolaires pour notre focus. Cette année, nous n'avons pas renouvelé notre étude, cela explique le moindre nombre de familles participantes

1

A partir de grilles envoyées, les familles adhérentes à La CSF collectent toute l'année les différentes dépenses occasionnées par la scolarité.

2

Mi-juillet/début août, les familles renvoient les listes de fournitures scolaires distribuées à leurs enfants. Par ailleurs, des familles et des militants, à l'aide d'une grille type, relèvent des prix dans les magasins. **Aucune consigne n'est donnée quant au choix des articles** : pas forcément les plus chers ou les moins chers, mais ceux que la personne aurait choisis en fonction de ses habitudes de consommation.

3

Courant août, notre équipe CSF exploite les relevés de prix pour évaluer le coût moyen des différents niveaux. L'équipe analyse aussi les listes de fournitures, ainsi que l'ensemble des données, des réflexions et des remarques des familles pour réaliser ce document.

Notre enquête en quelques chiffres

- ➔ 42^{ème} année d'enquête
- ➔ 5 888 références relevées
- ➔ 25 Unions départementales tests
- ➔ 194 familles participantes

RELEVÉ DE PRIX
BREVET NORMALE SUPÉRIEURE
53, rue de Valenciennes - 75013 PARIS
CSF de Paris 01 40 20 52 52
Contact: Marie-Laure BOUTILLER
gbo@csfparis.org

Type de magasin : Grande surface Commerce de proximité Magasin spécialisé

Nom du magasin : _____

Département : _____

N°	ARTICLES	PRIX	QUANTITE	OBSERVATIONS
1	Blouse blanche			
2	Manchon de bain			
3	Manchon de bain bébé			
4	Manchon de bain bébé 12 pièces			
5	Combinaison (ou deux pièces)			
6	Chemise			
7	Chemise à manches courtes			
8	Chemise à manches longues			
9	Chemise à manches courtes			
10	Chemise à manches longues			
11	Chemise à manches courtes			
12	Chemise à manches longues			

DEPENSES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014
Classe de l'enfant : _____
Niveau : _____
Date de l'enquête : _____

Article	Prix	Quantité	Total	Observations
...

Remerciements

Cette année encore de nombreux militants et familles ont participé à la réalisation de cette enquête, la 42^{ème} sur le coût de la scolarité, si importante pour la CSF.

Un grand merci à toutes les UD/CSF et Sections qui ont pris du temps pour mobiliser autour d'elles les familles. Grâce au travail du réseau et à vos retours (relevés de prix, listes des fournitures scolaires, observations, dépenses tout au long de l'année, ...etc.) l'équipe du coût a été en mesure de réaliser ce dossier.

C'est la preuve que l'engagement des militants est important pour faire vivre le mouvement syndical au service de toutes les familles. Un combat de tous les instants pour le respect des droits et la recherche obstinée de l'amélioration des conditions de vie, pour Ensemble, faire Société.

Merci aux familles pour leur confiance et le partage de leurs expériences.

L'équipe du coût et le secteur éducation souhaitent la bienvenue à Johan Jousseume, nouveau chargé du Secteur qui prend le relais de Perrine Bouhelier. Merci à Johan pour être entré si vite dans l'action avec efficacité, en apportant un regard neuf.

Perrine nous te remercions pour ces 10 ans passés à la CSF. En charge du secteur Éducation, tu as su le faire vivre et fédérer autour de toi. Nous pensons en particuliers aux projets "Portraits de Familles" et "Familles en Connexion". Nous te souhaitons une bonne continuation dans ta nouvelle vie d'enseignante et une bonne rentrée à Rouen avec tes élèves de CM1.

Nous remercions également Jean-Bernard pour sa patience et sa disponibilité pour la mise en page du dossier.

Enfin une pensée amicale à Françoise Grün, responsable politique du Secteur Éducation qui, avec ses ennuis de santé, a gardé un regard attentif sur la rédaction du dossier.



Budget moyen par classe à la rentrée

→ Budget moyen par classe à la rentrée 2015

Légende



Fournitures



Livres annexes



Équipement Spécifique (vêtements, matériel)



Équipement sportif



Frais annexes (assurance, photo, coopérative...)

Légende des chiffres

Chiffre de l'année 2015
(Chiffre de l'année 2014)

Pour la 1^{ère} fois les coûts/classe sont calculés hors manuels scolaires .
(Cf. page 22 Spécifique aux manuels scolaires)

Budget moyen par classe à la rentrée 2015

Cours Préparatoire	
	82,98 € (83,13 €)
	30,20 € (29,91 €)
	38,00 € (37 €)
Total :	151,18 € (150,04 €)

+0,76 %

Cours Moyen	
	91,69 € (89,20 €)
	9,99 € (9,99 €)
	51,04 € (47,13 €)
	38,00 € (37 €)
Total :	190,72 € (183,32 €)

+4,04 %

6 ^{ème}	
	174,79 € (166,88 €)
	46,10 € (46,19 €)
	84,91 € (75,30 €)
	32,00 € (37 €)
Total :	337,80 € (325,37 €)

+3,82 %

4 ^{ème}	
	169,13 € (156,83 €)
	67,89 € (67,98 €)
	69,97 € (61,25 €)
	32,00 € (37 €)
Total :	338,99 € (323,06 €)

+4,93 %

2 ^{de} générale	
	189,56 € (184,29 €)
	79,67 € (79,67 €)
	14,64 € (12,78 €)
	90,58 € (75,56 €)
	32,00 € (37 €)
Total :	406,45 € (389,37 €)






+4,40 %








Les prix sont donnés avec la TVA en vigueur








**Hausse
+ 3,37 %**

2 ^{de} Bac pro sanitaire et social	
	196,43 € (193,66 €)
	44,49 € (44,58 €)
	51,81 € (48,12 €)
	90,58 € (75,56 €)
	32,00 € (37 €)
Total : 415,31 € (398,92 €)	

+4,11 %

2 ^{de} Bac pro industriel	
	196,43 € (193,66 €)
	44,49 € (44,58 €)
	323,36 € (322,33 €)
	90,58 € (75,56 €)
	32,00 € (37 €)
Total : 686,86 € (673,13 €)	

+2,04 %

1 ^{ère} STI	
	138,62 € (131,99 €)
	52,09 € (52,18 €)
	285,10 € (284,03 €)
	90,58 € (75,56 €)
	32,00 € (37 €)
Total : 598,39 € (580,76 €)	


+3,03 %

Avec la TVA à taux réduit sur les fournitures scolaires, les familles pourraient réaliser de grandes économies:

	Cours Préparatoire	Cours Moyen	6 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{de} générale	2 ^{de} Bac Pro sanitaire et social	2 ^{de} Bac Pro industriel	1 ^{ère} STI
Prix/classe 2015 Avec TVA à 20 % sur les fournitures scolaires	82,98 €	91,69 €	174,79 €	169,13 €	189,56 €	196,43 €	196,43 €	138,62 €
Prix classe 2015 Avec TVA à 5,5 % sur les fournitures scolaires	72,95 €	80,61 €	153,67 €	148,69 €	166,65 €	172,69 €	172,69 €	121,87 €
Économie réalisée avec une TVA à 5,5 %	10,03 €	11,08 €	21,12 €	20,44 €	22,91 €	23,74 €	23,74 €	16,75 €

La CSF demande

→ La TVA à taux réduit sur les fournitures scolaires



Le poids de la rentrée dans le budget de septembre

- Poids de la rentrée dans le budget des familles 13
- Quelques listes 17
- Les achats en ligne se développent 21
- Les manuels scolaires 22

Poids de la rentrée dans le budget des familles

Grâce à l'ARS + 16 ans perçue avant la rentrée le poids de la rentrée est en baisse dans les budgets de septembre

Famille A

29,25 %
du budget
de septembre

Ressources :

- SMIC 35 h/semaine
- RSA chapeau ou d'activité

- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en 6^{ème} (11 ans)
- 1 enfant en CM2 (9 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2015	
SMIC net 35 h	1 138,18 €	4 ^{ème}	338,99 €
RSA Activité	202,46 €	6 ^{ème}	337,80 €
Allocations Familiales	295,05 €	CM2	190,72 €
Complément familial majoré	202,05 €		
3 ARS	1 127,91 €		
TOTAL	2 965,65 €	TOTAL	867,51 €
		Dont TVA	113,38 €

2 bourses collège : 84 € x 2 = 168 € par an soit 56 € à la fin de chaque trimestre scolaire.

Famille B

24,12 %
du budget de
septembre

Ressources :

- SMIC temps partiel : 25 h/semaine
- RSA chapeau ou d'activité

- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en CM2 (9 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2015	
SMIC net tps partiel	811,94 €	4 ^{ème}	338,99 €
RSA Complément d'activité	309,34 €	CM2	190,72 €
Allocations Familiales	129,35 €		
2 allocations soutien familial	200,16 €		
2 ARS	745,27 €		
TOTAL	2 196,06 €	TOTAL	529,71 €
		Dont TVA	67,10 €

1 bourse collège : 231 € par an soit 77 € à la fin de chaque trimestre scolaire.

Famille C

39,45 %
du budget
de septembre

Ressources :
• RSA Socle

- 1 enfant en 2^{de} (15 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en CM2 (9 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2015	
RSA Socle	369,81 €	CM2	190,72 €
Allocations Familiales	295,05 €	4 ^{ème}	338,99 €
Majoration unique + 14 ans	64,67 €	2 ^{de}	406,45 €
Complément familial majoré	202,05 €		
3 ARS	1 141,17 €		
ASF	300,24 €		
TOTAL	2 372,99 €	TOTAL	936,16 €
		Dont TVA	120,98 €

Bourse collège : 360 € par an, soit 120 € à la fin de chaque trimestre scolaire.
Bourse lycée : (10 parts x 45,30 = 453 € par an soit 151 € à la fin de chaque trimestre scolaire + prime d'entrée en seconde : 217,06 € versée en fin de premier trimestre.

Famille D

103,32 %
du budget
de septembre

Ressources :
• SMIC temps partiel :
20 h/semaine
• SMIC 35 h

- 1 enfant en BTS (+ 20 ans)
- 1 enfant en 1^{ère} STI (+ 16 ans)
- 1 enfant en 2^{de} Bac Pro Industriel (15 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2015	
SMIC net 35 h	1 135,99 €	2 ^{de} Bac Pro Ind.	686,86 €
SMIC net 20 h	649,14 €	1 ^{ère} STI	598,36 €
Allocations Familiales	129,35 €	BTS	1 729,04 €
Supplément pour âge	129,34 €		
Allocation forfaitaire 20/21 ans	81,78 €		
2 ARS	791,80 €		
TOTAL	2 917,40 €	TOTAL	3 014,29 €
		Dont TVA	345,70 €

Bourse lycée 3 parts soit 135,90 € par enfant en lycée et par an soit 2 x 45,30 € par trimestre.
Bourse supérieur (échelon 5) : 4996 € par an (barème 2014/2015), soit 449,60 € pendant 10 mois.

Famille E

98,13 %
du budget
de septembre

Ressources :
• SMIC 35 h

- 1 enfant en BTS (+ 20 ans)
- 1 enfant en 1^{ère} STI 2D (+ 16 ans)
- 1 enfant en 2^{de} Bac Pro Industriel (15 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en CM2 (10 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2015	
SMIC net 35 h	1 135,99 €	BTS	1 729,04 €
Allocations Familiales	460,77 €	1 ^{ère} STI	598,39 €
Majoration pour âge	194,01 €	2 ^{de} Bac Pro Indus.	686,86 €
Allocation forfaitaire (20 à 21 ans)	81,78 €	4 ^{ème}	338,99 €
Complément familial majoré	202,05 €	CM2	190,72 €
4 ARS	1 537,07 €		
TOTAL	3 611,67 €	TOTAL	3 544,00 €
		Dont TVA	413,40 €

Bourse collège : 231 € par an soit 77 € à la fin de chaque trimestre scolaire
 2 Bourses lycée : 10 parts x 45,33 € = 453,30 € par an soit 151,10 € x 2 à la fin de chaque trimestre scolaire + prime d'équipement de 341,71 € en fin de 1^{er} trimestre pour l'enfant en bac Pro + 217,06 € en fin de 1^{er} trimestre pour l'enfant en STI2D, Bourse supérieur (échelon 6) : 4768 € par an soit 476,80 € par mois pendant 10 mois.

Famille F

22,11 %
du budget
de septembre

Ressources :
• Salaire ouvrier (35 h)
• SMIC 35 h

- 1 enfant en 2^{de} (15 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2015	
Salaire ouvrier net	1 262,66 €	4 ^{ème}	338,99 €
SMIC net 35 h	1 135,99 €	2 ^{de}	406,45 €
Allocations Familiales	129,35 €		
Supplément pour âge	64,67 €		
2 ARS	778,54 €		
TOTAL	3 371,21 €	TOTAL	745,44 €
		Dont TVA	96,67 €

RENCONTRE
Parents - Professeurs



Quelques listes



Dans la circulaire du 11 juin 2015 adressée à l'ensemble des responsables de l'Education Nationale, la ministre N. Vallaud-Belkacem préconise « la continuité des orientations formulées les années précédentes [...] pour réduire les charges financières qui pèsent sur les familles à la rentrée scolaire et alléger de façon conséquente le poids du cartable ». Pour ce faire, la liste des fournitures individuelles demandées par chaque enseignant doit impérativement être limitée et faire l'objet d'une concertation la plus large possible au sein des équipes pédagogiques, en relation avec les représentants élus des parents d'élèves. Ainsi, dans son rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » (2015), J-Claude Delahaye préconise également des « listes raisonnables ».

Une **liste-modèle de fournitures** scolaires, arrêtée pour chaque niveau d'enseignement a été publiée au Bulletin officiel de l'Education Nationale du 18 juin 2015 :

I-Consommables Fournitures communes

Fournitures Qualité type attendue

Grand cahier 96 pages (21 x 29,7 cm) Dos agrafé, 80 g/m²
Petit cahier de 96 pages (17 x 22 cm) Dos agrafé, 80 g/m²
Feuillet mobiles perforés (21 x 29,7 cm) 80 g/m²
Copies doubles perforées (21 x 29,7 cm) 80 g/m²
Cahier de musique de 48 pages (17 x 22 cm)
Classeur rigide (21 x 29,7 cm) Cartonné recyclable
Classeur souple (21 x 29,7 cm) Plastique
Protège-cahiers (17 x 22 cm, 21 x 29,7 cm)
Pochettes transparentes perforées (21x29,7 cm) Lot de 100
Rouleau de plastique pour couvrir les livres
Stylos à bille 1 bleu, 1 noir, 1 rouge, 1 vert - pointe moyenne
Crayons à papier HB - bout gomme
Pochette de 12 crayons de couleur
Pochette de 12 feutres de couleur Lavables, sans solvant, non toxiques
5 tubes (10 ml) de gouache - 5 couleurs primaires Peinture à l'eau Gomme
Stylo correcteur
Colle Conditionnement adapté au niveau d'enseignement Non toxique - sans solvant
Rouleau de ruban adhésif Sans dévidoir
Porte-vues - 21 x 29,7cm - 40 à 60 vues Matière plastique ou recyclée

Fournitures supplémentaires pour le primaire :

Cahier de textes

Fournitures supplémentaires pour le collège :

Agenda ou cahier de textes
Pochette de papier dessin à grain 21x29,7cm 180 g/m²
2 porte-vues - 21 x 29,7 cm - 40 à 60 vues Matière plastique ou recyclée
Cartouches d'encre bleue
Effaceur-réécrivain

Fournitures supplémentaires pour le lycée :

Agenda Simple
2 porte-vues - 21 x 29,7 cm - 40 à 60 vues Matière plastique ou recyclée
Cartouches d'encre bleue
Effaceur-réécrivain

II-Équipement Fournitures communes

Trousse
Pinceaux de tailles différentes - lot de 3 - n° 6, 10, 14 ou 4, 10, 16 (poils naturels)
Kit de traçage 3 pièces :
- règle plate en plastique - 30 cm
- rapporteur en plastique - 12 cm
- équerre en plastique - 21 cm - 60°
Compas Métal
Paire de ciseaux (scolaires) 12 à 13 cm Bout rond, acier inoxydable
Taille-crayons À réservoir plastique

Fournitures supplémentaires pour le collège et le lycée

Stylo plume

L'élaboration de la liste des fournitures scolaires doit procéder d'une démarche précisément décrite :

- Une information aux parents avant l'élaboration de la liste.
- La mise en place d'une « Commission fournitures » qui doit faciliter le dialogue avec les parents d'élèves.
- La validation de ces listes par le Conseil d'Ecole ou le conseil d'administration.
- La mise en ligne en juin sur le site de l'établissement et/ou affichée dans un lieu facilement accessible.



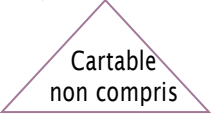



Les initiatives locales comme les achats groupés, collectes de fournitures, bourses aux livres et autres initiatives sont à encourager.

Exemple : La CSF 28 de Bu gère une centrale d'achat pour les fournitures scolaires. Elle propose un kit « première année » pour les 6^{ème} à 72€, un kit cahiers et consommables pour renouveler les stocks les années suivantes à 23€ et un kit arts plastiques pour les articles à renouveler éventuellement à 16€. (+10€ d'adhésion par famille)

A Creil, le pack «rentrée scolaire» est à 35,12€ auquel il faut ajouter l'adhésion à 5€.



→ La CSF invite ses adhérents à se regrouper pour organiser les achats collectifs, les bourses aux fournitures sont un bon moyen de faire des économies.

<p style="text-align: center;">CE2 Rouen (76)</p>	<p style="text-align: center;">CP Mandeure (25)</p>	<p style="text-align: center;">CM2 Fortschwihr (68)</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p>Chers parents, Votre enfant entrera au CE2 à la rentrée. Dans la mesure du possible, bien entendu, nous aimerions que vous lui fournissiez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 agenda • 1 trousse complète : • 3 stylos bleu, rouge, vert -pas de 4 couleurs de préférence- • 1 stick de colle • 1 crayon à papier • 1 gomme • 1 règle • 1 équerre • 1 compas • 1 surligneur des crayons de couleur • 1 ardoise blanche et un feutre (à renouveler régulièrement) • 1 pochette cartonnée • 1 lutin de 60 vues <p style="text-align: center;"> 16 articles</p> <p style="text-align: center;"> Cartable non compris</p> <p style="text-align: center;"></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cartable assez grand • 1 classeur grand format • 1 ardoise en pierre • 1 chiffon et une boîte de craies blanches • 1 règle de 20cm en plastique rigide (pas de règle souple) • 1 boîte de mouchoirs • 12 crayons de couleur de bonne qualité • 12 feutres <p style="text-align: center;"> 39 articles</p> <p><u>1 trousse contenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 gomme • 1 paire de ciseaux • 2 crayons à papier HB • 1 taille crayon-réservoir • 2 sticks de colle • 2 feutres (type velleda) • 1 stylo à bille bleu • 1 stylo à bille vert <p><u>Une réserve de petit matériel distribué à votre enfant tout au long de l'année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 crayons à papier de qualité • 8 sticks de colle • 1 gomme blanche • 4 feutres effaçables (type velleda) <p>A noter ce commentaire plein d'humour de l'enseignante : « <i>a priori</i>, le matériel demandé est suffisant pour l'année, mais certains tailleurs de crayon, rongeurs de gommes ou colleurs fous ont une consommation supérieure aux autres ! Si votre enfant fait partie de l'une de ces catégories, il faudra peut-être le réapprovisionner en cours d'année... » !</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cartable assez grand • 1 grand classeur à levier • 1 ardoise blanche avec un côté blanc et un côté ligné (avec un chiffon accroché) • 1 règle 30 cm en plastique rigide • 3 boîtes de mouchoirs en papier (éviter les premiers prix) • 12 crayons de couleur • 12 feutres pointe moyenne <p><u>1 trousse contenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 gomme blanche • 1 paire de ciseaux • 2 crayons à papier HB • 1 taille crayon-réservoir • 1 bâton de colle en stick • 4 feutres d'ardoise • 4 stylo bille noir/vert/rouge/bleu (pas de stylo 4 couleurs trop gros) <p><u>Une réserve de petit matériel à disposition de votre enfant au cours de l'année scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 crayons à papier • 4 stylos • 1 paquet d'œillets • 1 paquet de buvards • 2 gommes blanches • 5 feutres d'ardoise • Pochette de feuilles canson blanc 24x32 • 3 pochettes à élastiques avec rabats intérieurs (rouge, orange, bleue) • 1 jeu de 6 intercalaires • 1 lot de 100 pochettes plastique transparentes perforées. Eviter les premiers prix de très mauvaise qualité • 1 cahier travaux pratiques 24x32 (maxi cahier) 1 cahier répertoire 11x17 à spirales • 1 cahier de textes • 1 cahier rouge couverture polypropylène (ou avec un protège cahier rouge) 17x22 de 96 pages • 1 cahier bleu couverture polypropylène (ou avec un protège cahier bleu) 17x22 de 96 pages • 1 cahier blanc couverture polypropylène (ou avec un protège cahier transparent) 17x22 de 96 pages • 1 paquet de 500 feuilles blanches grand format pour photocopieur • 1 tablier pour la peinture ou un grand T-shirt • 1 paire de baskets à semelles propres ou des patins à semelles blanches (pour l'intérieur) • 1 paire de baskets pour l'extérieur • 1 maillot de bain • 1 bonnet de bain • 1 bonnet pour les jours de mauvais temps et de froid. <p><u>Matériel fourni par l'école et à payer à la rentrée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 cahier bleu 17x22 de 32 pages avec un protège cahier • 1 fichier de mathématiques (environ 10 €) • 1 fichier d'exercices allant avec la méthode de lecture (environ 6 €) • 1 porte-vues (environ 4 €) • prévoir l'achat d'un sous-main et de 3 ou 4 petits albums au cours de l'année <p style="text-align: center;"> 62 articles</p>

Remarques

- Certaines exigences de professeurs obligent les parents à aller dans des magasins spécialisés où le coût des fournitures peut s'avérer très supérieur.
- Les cahiers 24x32 pèsent plus lourd et sont plus chers, ce qui est en contradiction avec les préconisations du ministère (alléger le poids et réduire le coût)
- Rares sont les invitations à réutiliser du matériel des années précédentes (hormis quelques précisions du type « porte vues qui peut être celui du CM1 à compléter au CM2 ».)

Stupéfiant ! La lecture de cette liste met bien à mal les principes et objectifs définis par le ministère de l'Education nationale. Que d'exigences ! Eviter les premiers prix, un classeur à levier pour un enfant de 6 ans, est ce-bien nécessaire ? Que dire du sous-main ou encore de la ramette de papier ! Comment peut-on justifier l'achat de cahiers d'exercices à l'école primaire ?

6^{ème}**Bonsecours (76)****Kit fournitures FSE**

- 5 cahiers 24x32, grands carreaux, sans spirale, 96 pages
- 2 cahiers 21x29.7, grands carreaux, sans spirale, 96 pages
- 4 cahiers 21x29.7, grands carreaux, 96 pages
- 1 cahier 24x32, 48 pages
- 1 cahier 24x32, grands carreaux, sans spirale, 48 pages
- 3 cahiers de brouillon 200 copies simples, grands carreaux, grand format
- 100 copies doubles, grands carreaux, grand format
- 4 stylos à bille (noir, bleu, rouge, vert)
- 1 rouleau de plastique couvre-livre
- Etiquettes
- 2 surligneurs
- 5 bâtons de colle
- 1 rouleau d'adhésif
- 1 taille-crayons
- 1 gomme
- 1 paire de ciseaux
- 1 compas porte-crayon
- 1 règle plate 30cm
- 1 équerre
- 1 rapporteur gradué de 0 à 180°
- 1 lutin 20 vues
- 1 lutin 40 vues
- 1 carton à dessin 25x33
- 1 cahier de TP (feuille à carreaux, feuille blanche), 21x29.7, 48 pages
- 1 pochette dessin 24x32, 224g
- 1 pochette dessin 24x32, 125g
- 1 boîte de crayons de couleur
- 3 pinceaux n°6, n°14, n°20
- 2 brosse n°8 et 14
- 3 crayons HB, B, H
- 5 tubes de gouache (3 primaires + blanc + noir)
- 1 porte-plume
- 1 plume
- 1 cahier de texte/agenda
- 1 trousse
- 1 paire de tennis/baskets
- 1 tenue d'activité physique (short, survêtement,...)

68 articles

Cartable non compris

Un achat groupé sera organisé pour :

- 1 calculatrice scientifique collège
- 1 cahier d'activité pour l'anglais
- 1 cahier d'activité pour l'allemand

Prévoir en cours d'année

Livres de lecture en fonction du programme

6^{ème}**Saint-Lys (33)**

- 1 porte vues d'au moins 40 pages
- Feuilles grand format grands carreaux simples
- Feuilles grand format grands carreaux doubles
- Feuilles doubles petits carreaux
- « quelques » feuilles de papier calque
- « quelques » feuilles de papier millimétré
- 1 stylo à encre 4 stylos à billes (vert, bleu, rouge, noir)
- 1 triple décimètre (règle plate en plastique)
- 1 paire de ciseaux
- 1 taille crayons
- 1 crayon à mine dure
- 1 crayon à mine tendre
- 1 gomme blanche
- 1 tube de colle (type UHU)
- 1 rouleau de papier collant (type scotch)
- 1 cahier de brouillon
- 1 cahier de textes ou agenda
- 1 boîte de crayons de couleurs
- Cahier d'activité français
- Cahier d'activité anglais
- Eventuellement un cahier d'activité mathématiques
- 1 décimètre
- 1 équerre
- 1 compas
- 1 rapporteur
- 1 calculatrice scientifique collège (comme la « TI- collège plus »)
- 2 cahiers 24x32 de 96 pages à petits carreaux
- 2 Protèges cahier grand format
- 1 critérium 0,7mm
- 3 grands cahiers 24x32 grands carreaux 100 pages
- Pochettes protèges document
- « quelques » feuilles blanches
- Crayons de couleur
- 1 crayon à papier HB
- 1 répertoire pour les 6^{ème} (servant jusqu'en 3^{ème})
- 1 grand classeur souple et d'épaisseur moyenne
- Une dizaine de feuilles simples petits carreaux
- 12 intercalaires
- Protège document transparent pour les classeurs : 50 pochettes
- 1 cahier de musique et chant
- 2 grand cahier 96 pages, grands carreaux, couverture souple
- 1 cahier petit format
- 2 pochettes canson ou équivalent 24x32 de 180g ou 224g
- 1 boîte de gouache (environ 10 tubes)
- 1 brosse à gouache n°10
- 1 pinceau n°12
- 1 boîte de crayons de couleur
- 1 boîte de feutres
- 1 crayon 2 ou 3 B
- 1 carnet d'esquisse (format libre A5 ou A4)
- 1 éponge
- 1 chiffon pour gouache
- 1 règle plate
- 1 paire de tennis
- 1 short
- 1 survêtement
- 1 tee-shirt classique
- 1 paire de chaussettes
- Des chaussures adaptées tirées du sac
- 1 raquette de badminton
- 1 raquette de tennis de table
- Pas de déodorant en aérosol
- « un complément de matériel sera demandé selon le professeur » (classeur ou cahier)

71 articles

Cartable non compris

Conseils

- Ne pas acheter en trop grande quantité des produits qui périssent rapidement (la colle en stick sèche très vite).
- les premiers prix ne sont pas toujours de la qualité . Les lots bradés sont des produits qui peuvent être périmés .
- Attention au grammage trop fin ! le papier se déchire plus facilement et il absorbe l'encre .

Anomalies à noter :

- 1 ardoise-craie et des feutres pour tableau blanc sur la même liste !
- Le nombre de vues des lutins : la recommandation ministérielle évoque 40 à 60 vues, on trouve des listes à 180 vues...

Les bons exemples

La liste d'un collège de Montbéliard (25) : « 1 classeur grand format utilisé de la 6^{ème} à la 3^{ème} »

Pour l'entrée en 6^{ème}, le collège d'Ambérieu (01) organise une vente du matériel pour la somme totale de 89 euros. Si on ne les a pas encore acquis, on peut aussi se procurer un cartable et une trousse pour 19,90 €. S'ajoutent 10€ pour le foyer.

Un collège à Maromme (76) qui annonce la couleur avec humour et renvoie les familles à leur responsabilité : « Les téléphones, smartphones, Ipad, Ipad, tablettes et sacs à main ne figurent pas sur cette liste de fournitures. »



Le poids du cartable augmente significativement lors du passage en 6^{ème}





Les achats en ligne se développent

Chaque année, les magasins modernisent un peu plus leurs offres et tentent d'en faciliter l'accès aux familles par une interface web plus simple et plus lisible. Que proposent les grandes enseignes ? Est-ce réellement avantageux financièrement pour les familles ?

Quelques illustrations permettront de mieux comprendre le fonctionnement des magasins et ce qu'ils proposent en ligne.

Catalogues par catégorie :

Des enseignes proposent des catalogues avec des produits classés par catégorie (stylos, cartables). Bien souvent elles favorisent les produits de marque qui sont plus susceptibles d'attirer l'attention des enfants.

Des réductions en tout genre :

De nombreux magasins proposent un assortiment de bons de réduction pour les consommateurs en ligne. Attention, souvent la réduction ne s'applique qu'à partir d'un certain montant et qu'à condition d'avoir la carte de fidélité.

Recensement des listes scolaires :

Une enseigne a recensé tous les établissements sur l'ensemble du territoire de la maternelle à la terminale. La présentation des listes proposées simplifie la lecture et permet une commande efficace et rapide.

Hélas, peu de listes sont mises en ligne à ce jour.



Avantages des achats en ligne :

- C'est opter pour la simplicité et l'économie avec une rentrée des classes tranquille (pas d'attente aux caisses, pas de stress dans les rayons), livrée à domicile et à budget maîtrisé
- C'est souvent la possibilité de paiement différé (en général en 3 fois sans frais).
- Ces achats semblent de plus en plus faciles avec de nombreux sites spécialisés.
- Certains sites (Scoléo, Comptoir des écoliers...) travaillent en collaboration avec les parents d'élèves ou directement avec les établissements en sélectionnant des produits aux tarifs équivalents à ceux des grandes surfaces. La livraison a lieu directement dans l'établissement ou au domicile des familles.

Frais de livraison :

Ils varient d'un site à l'autre :

Livraison gratuite à partir d'un certain montant (59 € sur Rentrée discount, 40 € sur le Comptoir des écoliers, 100 € sur Idfournitures) ou si livraison de 3 colis à la même adresse.

Il faut donc penser à ajouter les frais de livraison et les taxes au montant de la commande.

La livraison en magasin « Drive » est généralement gratuite



Toutes les familles ne maîtrisent pas l'outil informatique et n'ont pas accès à internet. Toutes n'ont pas de carte bancaire.



Prudence, les achats en ligne peuvent révéler de bien mauvaises surprises. Il faut donc :

- Bien visualiser les produits (description claire, en image).
- Finaliser la commande pour voir apparaître le prix TTC sur certains sites.
- Vérifier la disponibilité des produits.
- Se renseigner sur les frais et la date de livraison.
- Vérifier le paiement sécurisé dans la barre d'adresse : https.

Des enseignes pas à l'heure d'internet :

Les magasins discount ne proposent aucune offre sur internet concernant la rentrée. Même en magasin les possibilités sont moindres.

Analyse et comparaison des prix :

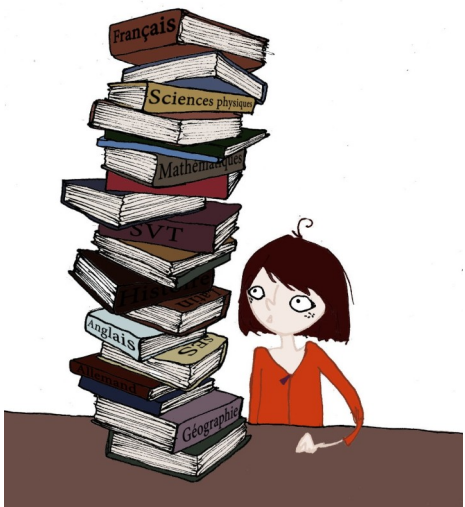
Les prix de revient pour les familles, entre achat en magasin et achat en ligne, varient peu. Les achats sur Internet peuvent faire baisser les coûts de 10 à 20 % (selon UFC que Choisir) mais des frais de livraison élevés peuvent annuler le bénéfice de la réduction. Sur internet, on ne peut pas se faire conseiller par un vendeur et certains produits ne sont plus disponibles.

En magasin, les prix sont parfois plus élevés, il peut être difficile de trouver le rayon des produits recherchés.

Une donnée semble cependant indéniable : pour réussir une rentrée à meilleur coût, il faut y passer du temps.

+1,90 %
d'augmentation par
rapport à 2014.

(Nb *)
Afin de tenir compte
des manuels édités en
2014 et intégrés au chiffre
2015, le prix moyen 2014
indiqué dans le dossier de
l'année n-1 a été modifié
en conséquence.



→ La CSF demande

La gratuité pour tous les
manuels scolaires

Les manuels scolaires

Prix moyen d'achat des livres en 2^{nde}

	Manuels	Prix Moyen (Nb *) 2014 en €	Prix Moyen 2015 en €
Matières générales	Français	28,36	28,79
	Mathématiques	27,95	28,37
	Sciences Physiques	29,27	29,87
	Sciences de la Vie et de la Terre	28,54	29,20
	Histoire	28,84	29,39
	Géographie	28,50	28,94
	Langue vivante 1 (Anglais)	22,28	22,61
	Langue vivante 2 (Espagnol)	22,97	23,45
Total	Matières générales	216,71	220,62
Enseignement d'exploration	2 options obligatoires suivant le choix dans l'établissement		
	Exemple :		
	Sciences économiques et sociales	19,07	19,50
	Latin	23,90	24,50
Sous Total 2	Enseignements d'exploration	42,97	44,00
Total Général		259,68	264,62

Pour la réalisation de notre enquête 2015, les livres (hors livres annexes) ne figurent plus dans le budget moyen pour les classes concernées (2^{de} générale, 2^{de} Bac pro sanitaire et social, 2^{de} Bac pro industriel et 1^{ère} STI).

Ce choix a été fait en raison des inégalités territoriales. Effectivement, les politiques régionales ne sont pas les mêmes partout. Certaines régions optent pour une dotation directe à l'établissement permettant ainsi le prêt des livres aux élèves, d'autres pour des systèmes de chèques livres ou de cartes à puce dont les montants sont très variables ainsi que les critères d'attribution.

(Voir le tableau des aides régionales page 58)

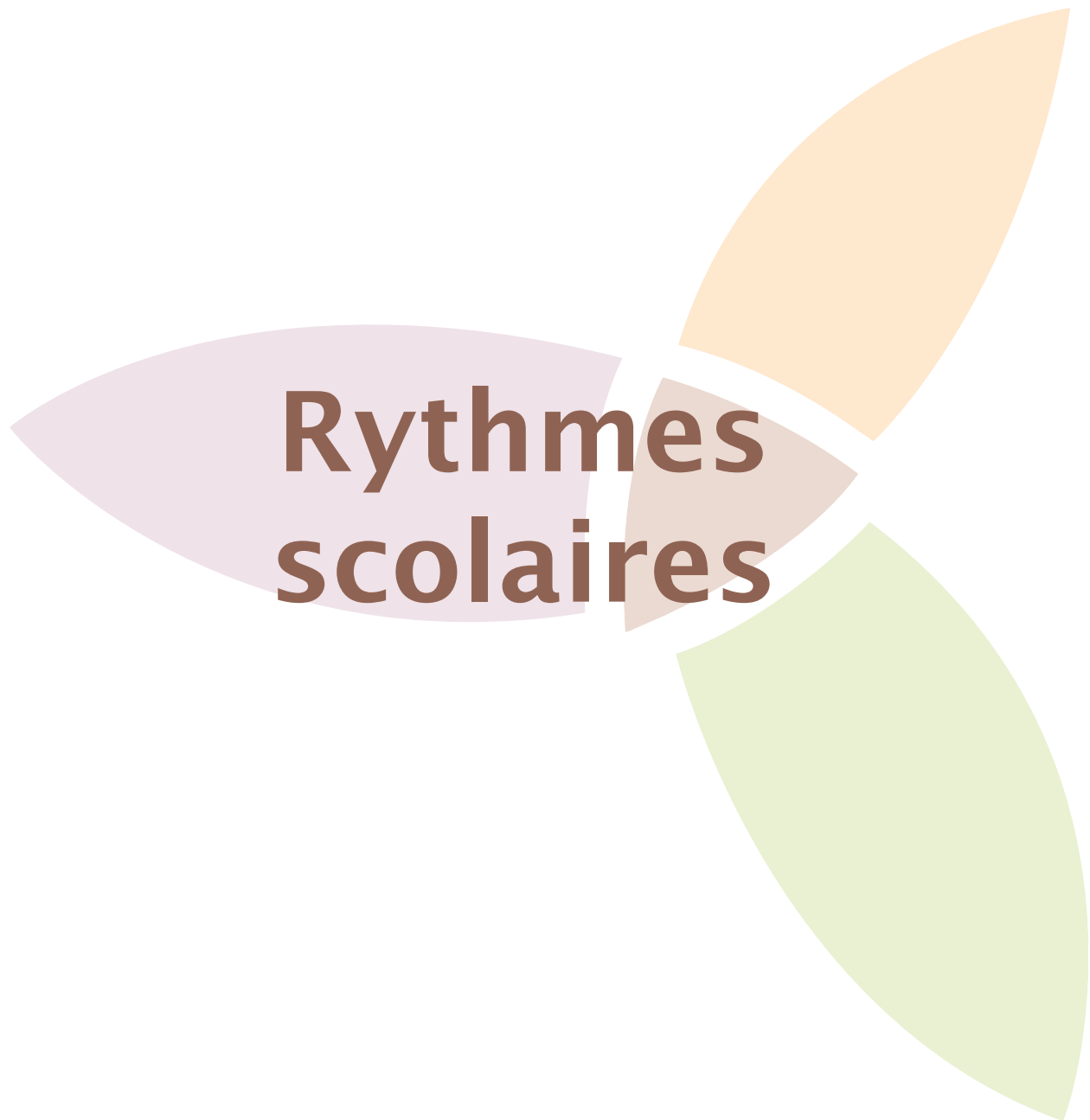
Pour les familles qui n'ont pas la chance de bénéficier du prêt des manuels scolaires, **la facture de la rentrée pourra grimper de manière conséquente.** Ainsi, l'achat des manuels scolaires représentera une dépense de **264,62 € pour une classe de 2^{de} Générale**, et **283,55 € pour un jeune scolarisé en 1^{ère} STI.** Pour faire baisser ce poste d'achat, la CSF préconise les bourses aux livres organisées par les établissements ou par les collectifs de parents d'élèves.

Nous pointons une hausse de + 1.9% sur le coût des manuels scolaires par rapport à l'an passé (Manuels papier). Cette progression est constatée sur la moyenne des 142 ouvrages référencés par notre enquête.



À noter : le marché du livre scolaire représente 12,2% du chiffre d'affaire global de la vente de livres. (Source syndicat national de l'édition Statistiques nationales de l'édition 2015, les chiffres clés de l'édition en 2014).

Concernant les manuels numériques, on observe une montée en puissance : + 50 % en trois ans (étude TNS-Sofres pour le compte de l'association Savoir Livre qui regroupe six éditeurs scolaires). Il est indiqué qu'un enseignant sur trois a recours à ce type de support en complément des livres papier. Cependant, le primaire reste largement en retrait par rapport au collège et au lycée. Néanmoins, l'usage numérique par les enseignants n'est pas synonyme d'un équipement des élèves en manuels numériques ou d'une pratique de leur part.



Rythmes scolaires

→ Rythmes scolaires



Rythmes scolaires

Rappel du cadre réglementaire

Obligatoire pour l'ensemble des écoles depuis la rentrée 2014, le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires établit une semaine de 5 jours sur 9 demi-journées de classe, soit 24 heures de temps d'enseignement.

Chaque jour ne doit pas excéder 5h30 et 3h30 pour le mercredi matin, et la pause méridienne doit être d'une durée de 1h30 minimum.

Une dérogation accordée par le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale permet aux établissements de fonctionner le samedi matin à la place du mercredi matin ou de modifier les heures maximum de classe au-delà des 5h30.

Le décret « Hamon » du 7 mai 2014 rend toutefois possible (sous forme d'expérimentation) la concentration sur 8 demi-journées à condition de préserver 5 matinées de classe.

La CSF demande

- La généralisation de la gratuité des TAP.
- La mise en place d'un PEDT d'activité éducative de qualité, partagé par tous les acteurs de l'éducation, dans tous les établissements scolaires.
- L'accès aux TAP pour tous et une inscription simplifiée.



Les activités périscolaires supplémentaires : les TAP (temps d'activités périscolaires) ou NAP (nouvelles activités périscolaires) créés par la réforme

Il revient aux communes de les organiser et de les répartir sur la semaine mais ce n'est pas obligatoire. Des communes proposent des activités périscolaires prolongeant le service public de l'Éducation pendant les 3 heures libérées.

Ces activités peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) mis en place par la collectivité territoriale, qui associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : Éducation Nationale, sport, éducation populaire et vie collective, culture, familles...

80 % des communes seront couvertes par un PEDT (Projet éducatif territorial) à la rentrée 2015.

L'information à destination des parents et des associations pour la mise en œuvre des PEDT est encore très insuffisante.

Dans *L'Essentiel* n°152 de décembre 2014, la CNAF relevait l'insatisfaction des parents sur le volet informatif de l'accueil périscolaire. Cette information relève en premier lieu de la responsabilité des collectivités, en charge des activités périscolaires. Cette enquête souligne l'importance d'associer les parents à cette réforme, en termes d'information et d'évaluation.

62% des parents n'ont pas été sollicités dans le cadre de la mise en place des temps d'accueil périscolaire.

80% des parents préfèrent l'école le mercredi matin plutôt que le samedi.

Financements

Les financements pour 2015 sont reconduits comme les années précédentes.

- 50€ par an par enfant scolarisé au titre du Fonds de soutien versé par l'État, conditionné par la création d'un PEDT (voir plus loin)
- Une majoration de 40€ sera versée aux communes bénéficiant du fonds de solidarité rurale ou urbaine.
- Une subvention des caisses d'allocations familiales de 0,50€ (montant 2014) par heure réalisée et par enfant, dans la limite de 3 heures maximum par semaine et par enfant sur 36 semaines, soit un maximum de 54€ par an et par enfant.

Ces accueils de loisirs doivent être déclarés auprès des DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) pour bénéficier de ces aides.

Participation financière des communes aux TAP

Selon une enquête de France TV info et de la CNAF, 70 % des communes ont opté pour la gratuité totale des TAP (cela concerne 80 % des familles). **8% ont mis en place une garderie** en lieu et place des TAP.

Le coût par enfant s'élève globalement à 150€ annuels. Plus de 75% des communes ont du mal à financer cette réforme. Selon l'enquête de l'Association des Maires de France sur le fonctionnement des TAP, il sera impossible de « continuer à financer cette réforme, ou très difficilement, si les aides financières de l'Etat et de la CNAF ne sont pas supérieures » !

Les TAP ne sont pas directement payants pour 80% des familles mais ce chiffre peut s'avérer trompeur. En effet, dans leurs arbitrages financiers, des communes choisissent d'augmenter les impôts locaux plutôt que de rendre les TAP payants. Les finances des familles s'en trouvent donc affectées

Les différences tarifaires des temps d'accueil périscolaire en fonction du territoire remettent en cause l'accessibilité de tous les enfants et notamment ceux d'origine modeste. Les TAP deviennent alors un outil d'aggravation des inégalités.

La participation des enfants aux TAP est conditionnée par leur coût



Le taux de participation aux TAP est supérieur à 85% dans la moitié des communes. Seuls 15% des établissements déclarent un taux inférieur à 50% (à la campagne, la participation est plus élevée). Selon la CNAF, 80% des enfants âgés de 3 à 10 ans participent couramment à au moins un de ces temps.

Selon l'enquête CNAF, lorsque les TAP sont gratuits, 80 % des établissements accueillent plus de 70% des enfants sur les temps périscolaires.

A contrario, lorsque les TAP sont payants, seulement 35 % des établissements scolaires n'accueillent plus que 70 % des familles. On note également que 36 % de ces établissements reçoivent moins de 50% d'enfants.

Ces données ne peuvent être ignorées par les communes et par les instances décisionnaires.

L'inscription aux TAP est parfois difficile

De nombreuses villes (comme Montbéliard ou La Flèche) demandent aux familles de remplir un dossier d'inscription long et fastidieux (8 pages en moyenne). Des parents sont en difficultés pour le remplir. A Montbéliard, on note que le nombre de places est limité et que sont prioritaires les familles dont les deux parents travaillent.

Les Maires de France mettent en avant des difficultés dans l'organisation des TAP :

- des difficultés financières pour mettre en œuvre des activités scolaires engendrant des dépenses nouvelles et importantes.

- des difficultés de répartition des enfants dans chacune des activités, en tenant compte de la compétence des animateurs disponibles, des préférences des enfants et des souhaits des parents.

Coût des TAP pour les familles

Quelques exemples

Le Havre (76) : de 24 à 120€ par an et par enfant
Pas d'augmentation

Donnery (45) : 360€ par an et par enfant
Augmentation de 300 %

Montpellier (34) : Gratuit

Grenoble (38) : de 13 à 160€ par enfant
Pas d'augmentation

Globalement, les établissements n'ont pas changé leurs tarifications.

Quelques villes ont abandonné la gratuité des TAP (Roubaix, Donnery, etc).





Les dépenses tout au long de l'année

→ Autres dépenses dans l'année	28
→ Aides régionales et disparités territoriales	29
→ Les transports scolaires	30
→ La restauration scolaire	31
→ Accueil et activités périscolaires	33

Autres dépenses dans l'année

Sorties scolaires

Les sorties à la journée sont parfois gratuites car prises en charge par l'établissement qui puise dans les fonds sociaux destinés aux familles en difficulté financière.

En général, leur prix varie de 2 à 12 €.

Voyages

Quelques exemples : séjour d'une semaine à Böblingen (Allemagne) pour 140€, une semaine dans les Alpes pour 230€.

La CAF peut aider les familles dans le financement des séjours en classe découverte. Le montant de cette aide varie en fonction du quotient familial et les demandes doivent passer par les établissements scolaires.

Des élèves se voient privés de certains voyages (notamment les séjours à l'étranger) car leur coût équivaut ou excède le salaire mensuel de leurs familles.



Les frais induits par les stages obligatoires d'une durée inférieure à 2 mois (donc non soumis à gratification, par exemple les stages d'observation en 3^{ème}) sont rarement couverts. **Ces stages, parfois situés loin du domicile de l'enfant, peuvent pourtant générer des frais de transport, de restauration, voire d'hébergement.**

Bon à savoir

Certains conseils généraux aident les familles pour les voyages ou sorties scolaires.

A Sartrouville (78) : 380€ demandés pour un voyage de 5 jours - 90€ d'aide du département.

En Isère : création du fonds départemental des collégiens (simplification des démarches). L'attribution de l'aide est modulée selon le quotient familial (de 50 à 150€ par an) et permet de n'écarter aucun enfant des sorties de groupe.

En Aveyron : une aide favorise les voyages dans les pays de l'UE organisés par les collèges publics ou privés. Son montant est de 18€ par élève et par séjour.

> Renseignez-vous auprès du secrétariat du collège.

Foyer et coopérative

Comptée parmi les dépenses de la rentrée, la participation au foyer ou à la coopérative de l'établissement n'est en principe pas obligatoire pour les familles mais un montant peut être fixé par l'établissement. Le plus souvent, le coût se situe aux alentours des 10€. **Notons qu'il n'est pas toujours précisé que cette participation est facultative.**

Assurances scolaires

Dans les relevés, des familles ont déclaré avoir souscrit une assurance scolaire spéciale dont le montant s'échelonne de 10 à 60€ (pour toute la famille et pas uniquement les écoliers) ou, plus rarement, avoir opté pour une extension de leur assurance habitation.

Photos

Les prix varient entre 4 à 10 € pour une photo de classe seule et de 12 à 22 € pour la pochette complète.



Des enseignants demandent l'achat de livres qui sont en général disponibles au centre de documentation ou à la bibliothèque. Si la durée du prêt excède celle autorisée, parlez-en avec le documentaliste ou le bibliothécaire, des délais supplémentaires sont possibles.

Aides régionales et disparités territoriales

Les régions sont très investies dans l'aide à la scolarité, apportant des soutiens différents mais conséquents aux lycéens et apprentis ; parfois aux étudiants. Elles participent à la modération des coûts, plus importants pour ces degrés d'enseignement. Les filières professionnelles, notamment, génèrent des dépenses non négligeables (voir chapitre dédié p. 38).

Nous sommes cependant loin de l'égalité entre les familles sur l'ensemble du territoire.

Comment se traduisent les aides sur le territoire ?

10 régions de France pratiquent la **dotation aux établissements pour le prêt des manuels aux élèves** (Auvergne, Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Guyane (pour 3 manuels), Ile de France, Languedoc-Roussillon, Limousin, PACA, Pays de la Loire),

8 d'entre elles les dotent également pour le prêt de **l'équipement professionnel** (tenues et chaussures de sécurité, équipements de protection individuelle, outils professionnels), les deux autres (Centre-Pays de Loire et Limousin) proposant une aide directe aux familles.

6 autres régions (Alsace, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Guadeloupe, Lorraine, Poitou-Charentes) ne **dotent les établissements que pour le prêt de l'équipement professionnel** aux élèves, et proposent une **aide directe aux familles pour l'achat ou la location des manuels** (proposée par les associations de parents d'élèves).

9 régions (Aquitaine, Bretagne, Haute-Normandie, Martinique, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, La Réunion, Rhône-Alpes) pratiquent **l'aide directe aux familles** tant pour la **fourniture des manuels** que pour **l'équipement professionnel**.

1 seule région (Mayotte) n'intervient semble-t-il pas pour les élèves scolarisés sur son territoire, mais

seulement pour ceux qui vont étudier hors région. Beaucoup de régions proposent des aides à la culture et aux loisirs (cinéma, spectacle, livres, sport...), d'autres aident à l'équipement informatique (la région Limousin fait don d'un PC à tout élève entrant en 2^{de}), quelques-unes financent tout ou partie du transport domicile/études (les aides à la restauration étant le plus souvent réservées aux élèves boursiers, sur demande) et quelques-unes encore soutiennent les familles pour les frais liés aux stages en entreprise (Pays de la Loire...).

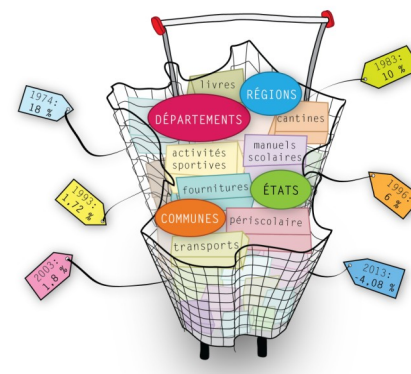
Du fait de la disparité des pratiques, la scolarité d'un élève n'a pas la même valeur d'une région à

Des pratiques diverses pour un même objectif : Soutenir le pouvoir d'achat des familles

Quand le lycée ne fournit pas les manuels scolaires, les parents d'élèves organisent parfois des bourses aux livres. Moyennant une adhésion variable selon la Fédération et la région, les familles peuvent parfois disposer des manuels sans déboursier d'argent ; le montant du prêt étant prélevé directement sur le montant alloué par la région. Il en est ainsi à Hazebrouck dans le Nord-Pas-de-Calais avec sa carte « Génération NPDC », à Sarreguemines en Lorraine et sa carte « Multipass », ou à Villefranche en Rhône-



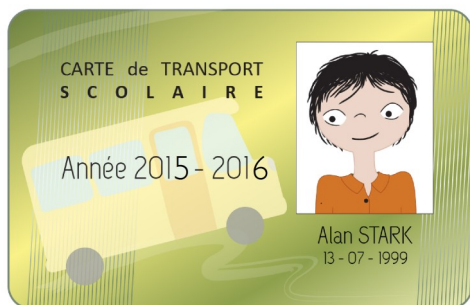
Le Conseil régional d'Aquitaine met en place une nouvelle expérimentation d'aides aux devoirs **gratuites** en faveur des lycéens Aquitains, inspirée du modèle québécois. Les emplois générés seront prioritairement réservés aux étudiants qui éprouvent des difficultés financières et qui seraient choisis avec l'aide de l'université.



La CSF demande

- ➔ la généralisation du prêt des manuels scolaires
- ➔ La généralisation du prêt de l'équipement professionnel

Les transports scolaires



Ils relèvent de la compétence des départements, ceux-ci décident des modalités d'organisation du service, et de leur prise en charge. Certains ont fait le choix de la gratuité ou de la participation familiale sous conditions de ressources.

La politique de gratuité des transports scolaires adoptée par certains départements s'inscrit dans le principe de l'égalité d'accès de tous les jeunes à l'éducation (les coûts annexes à la scolarité, dont le transport, pouvant parfois devenir un obstacle à la poursuite d'études).

Les aides au transport scolaire sont donc variables, laissées à l'appréciation des élus départementaux, ce qui entraîne des inégalités sur le territoire pour les familles.

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, la compétence « mobilité », qui comprend les transports scolaires, va revenir aux régions en 2017.

Les transports gratuits : c'est possible

ISERE : de la maternelle au lycée, retour à la gratuité

A partir de septembre 2015, le transport scolaire relevant du département (ce qui exclut les transports de certaines zones, ceux de l'agglomération grenobloise par exemple) est de nouveau gratuit. Attention : l'élève doit tout de même être muni d'un titre de transport valide.

AIN

L'Ain est un des départements qui prend en charge intégralement le coût du transport de la plupart des élèves fréquentant les écoles primaires, les collèges et les lycées publics ou privés sous contrat, à condition d'être domiciliés dans le département.

➤ Cette action en faveur des jeunes représente une économie pour les familles de **662€ en moyenne par élève et par an.**

HAUTE-GARONNE

Le maintien de la gratuité du transport scolaire en Haute-Garonne est une priorité pour le Conseil départemental. Plus de 75 000 élèves sont concernés, de la maternelle au lycée.

➤ Pour les familles, cela représente une économie annuelle de plus de **660€ par enfant.**

COMMUNAUTE DE LA CINOR (LA REUNION)

A l'occasion de la rentrée scolaire 2015-2016, ils seront une nouvelle fois plus de 16 000 élèves issus du territoire du Nord à être transportés gratuitement chaque jour par la Cinor : 4000 élèves pour le réseau urbain « Citalis » et 12 000 élèves pour le réseau scolaire.

➤ Le transport d'un élève représente une dépense moyenne d'environ **500€ par an.**

HAUTES-ALPES

Le département propose la gratuité du transport scolaire vers les écoles, collèges et lycées.

Il apporte une aide financière aux familles qui n'ont pas accès directement aux transports collectifs et propose un transport adapté aux enfants handicapés.

La CSF demande

➔ La gratuité des transports scolaires devrait être appliquée partout car c'est un service public qui permet l'accès à l'éducation.



La restauration scolaire

La restauration scolaire

est un service public facultatif soumis au principe de libre administration des collectivités territoriales.

La restauration collective apporte une réponse sociale, économique et adaptée aux attentes des familles : conciliation vie professionnelle/vie familiale. Ce moment doit être pensé comme un véritable temps éducatif.

Accès à la restauration collective pour tous

Même facultatif, un service public, dès lors qu'il a été créé, doit respecter quelques grands principes : l'égalité d'accès, la continuité et la neutralité religieuse.

Les députés ont adopté en mars 2015 une proposition de loi pour garantir l'accès de tous les enfants à la cantine alors que certaines communes sont tentées de ne la réserver qu'à ceux dont les parents travaillent.

Cette proposition interdit toute discrimination, en raison de la situation de la famille des élèves, dans l'accès aux cantines scolaires.

« Environ la moitié des élèves de l'école primaire fréquente la cantine, qui existe dans 80% des communes. 400 millions de repas sont servis chaque année dans les écoles, facturés aux parents en moyenne de 2,5 à 3 euros. » selon la rapporteure du texte de loi soumis à l'Assemblée Nationale, Gilda Hobert.

Un enjeu pour l'enfance

Le déjeuner pris en restauration scolaire est primordial dans le quotidien des enfants. L'alimentation a un rôle essentiel pour la croissance, le développement psychomoteur et les capacités d'apprentissage de l'enfant.

« La France compte 2,7 millions d'enfants pauvres. Cela représente un enfant sur cinq dont parfois le seul vrai repas de la journée est celui de la cantine scolaire », toujours selon Gilda Hobert.

Part du « Bio » dans les restaurants Scolaires

Le Gouvernement a lancé une nouvelle politique nationale de l'alimentation. L'un des objectifs est de favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective. L'éducation à l'alimentation figurera explicitement dans les instructions données aux recteurs d'académies pour la prochaine rentrée scolaire.

Le ministre de l'agriculture affiche un objectif de 40 % de produits dits de qualité (bio, produits locaux, etc.) d'ici 2017 dans les cantines.

87% des parents désirent des repas avec des produits bio à l'école (Baromètre Agence bio/CSA janvier 2015).

Avec le programme « Ambition Bio 2017 », ce mode de production s'est développé de manière importante dans les établissements de formation agricole.



La CSF demande

→ L'accessibilité de la restauration scolaire pour tous les enfants.

→ Plus d'informations aux familles quant aux dispositifs des caisses des écoles, du fonds social des collèges et des lycées.

→ La facturation des seuls repas consommés.

→ La mensualisation des paiements.

→ La généralisation à l'échelle nationale d'une modulation du prix de la cantine en fonction des revenus.

Tarifs 2015/2016 : quelques choix de municipalités

Agen : la municipalité a décidé d'augmenter le tarif de la cantine scolaire de 10% à la rentrée. Pour chaque repas, les familles devront désormais déboursier de **1,77€ à 5,20€, contre 1,47€ à 4,9€ jusque-là**. Ces montants restent toujours définis en fonction du quotient familial.

Toulouse : à la rentrée 2015, la gratuité des cantines est abandonnée, ce qui concerne 7 000 familles toulousaines qui jusqu'à présent en bénéficiaient, dont les revenus hors abattements et prestations sociales sont inférieurs à 1 000 € mensuels.

Saint-Etienne propose à présent du bio, et que du bio.

Cette démarche ne s'est pas faite en un jour, mais sur 4 ans. Pour ce faire, la municipalité a privilégié les circuits courts : ils représentent 41 % de l'approvisionnement, contre 5 % dans la restauration collective classique.

Ce choix a eu une conséquence vertueuse, qui va à l'encontre des croyances liées au bio, puisque **les prix des repas à la cantine ont baissé**. La diminution du tarif est de l'ordre de « 10 % à 25 % selon le quotient familial » dicit la directrice de l'éducation pour la ville de Saint-Etienne.

Villes/ prix par jour et par enfant	QF / Tranche la plus basse	Prix le plus bas	QF / Tranche la plus haute	Prix le plus haut
Paris 10 tranches	Entre 0 et 234 €	0,13€	Plus de 5000€	7,00€
Bourg les Valence 7 tranches	Entre 0 et 333.49€	1,98€	Plus de 1004€	5,60€
Le Havre 6 tranches	Entre 0 et 233 €	0€	Plus de 744€	5,18€
Bordeaux 11 tranches	Entre 0 et 145€	0,45€	Plus de 2001€	4,41€
Rouen 8 tranches	Entre 0 et 350€	0,32€	Plus de 2039€	4,85€

Nombre de tranches et tarifs : des inégalités criantes entre les territoires

Les tarifs des cantines et le nombre de tranches sont très variables d'un territoire à l'autre. Cela constitue une inégalité grave pour les familles qui, dans certains cas, se retrouvent exclues de l'accès à ce service essentiel à la santé des enfants.

La comparaison entre Le Havre et Bourg les Valence est frappante. D'un côté (Le Havre) la cantine est gratuite pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux, de l'autre le prix de la cantine s'élève presque à 2 € (minimum) par jour et par enfant. A ce prix-là, on doute que les familles Bourcaines puissent s'offrir le « luxe » de payer la cantine à leur(s) enfant(s). On note à ce sujet que le prix de la cantine a augmenté de 15% à la rentrée 2015 à Bourg les Valence, l'inflation étant seulement de 0,2%.

A Bordeaux, la municipalité met souvent en avant le fait que le prix de la cantine n'augmente pas depuis 2011. Cette information est exacte, cependant elle fait suite à une augmentation de 33% sur chaque tranche entre 2010 et 2011.

Les tranches maximales varient aussi très fortement d'une ville à l'autre. A Paris il faut avoir un Quotient Familial de plus de 5000€ pour payer le prix maximum alors qu'au Havre un QF de plus de 744 € suffit.

Au regard de ces charges, la CSF réclame une uniformisation des critères sur l'ensemble du territoire, afin de garantir l'égalité entre les familles

Des initiatives locales : une avancées dans la réflexion sur la tarification des cantines

Certaines villes mettent en place des tarifs intéressants et des modulations selon le nombre d'enfants.

A Bordeaux, la famille paiera la moitié du prix de la cantine pour le 4^{ème} enfant, et aura la gratuité à partir du 5^{ème} enfant.

A Paris, les tranches sont régulées de telle façon que les prix soient modères pour tenir compte du niveau réel de ressources des familles

Accueil et activités périscolaires

(en dehors des activités mises en place par la réforme des rythmes scolaires)

Il peut s'agir de garderie, de l'étude, de l'accueil en centre de loisirs, d'activités récréatives, ludiques, artistiques ou sportives.

Ces temps d'accueil sont généralement mis en place par les municipalités et ont lieu avant la classe le matin (généralement de 7 h 30 à 8 h 30) et après la classe et les TAP (de 16 h 30 à 18 h le plus souvent).

Ces temps peuvent être parfois gratuits mais le plus souvent ils sont payants.

Il est de plus en plus difficile de distinguer les activités relevant des TAP ou du périscolaire « traditionnel » dans l'information donnée par les municipalités (en particulier sur internet). En outre, les écarts de tarifs ne sont pas toujours compréhensibles.

Il devient alors difficile pour les parents de s'y retrouver !



(*1)

Il est inacceptable de faire une différence entre les enfants en fonction de la situation de leur(s) parent(s).

Le parent (ou les parents), qui ne travaille pas, entre dans un cercle vicieux où sa vie s'organise autour de son enfant. Quel employeur acceptera d'embaucher une personne qui devra quitter son travail aux alentours de 16 h pour récupérer son enfant ?

Aussi l'inégalité se creuse entre les enfants. On retrouve d'un côté ceux qui ont accès aux loisirs et de l'autre ceux qui n'ont accès à rien (ou presque).

Quelques exemples (selon les retours des familles)

ville	Classes (enfants) concernées	Tarifs
Villeneuve d'Asc (59) (*1)	Maternelle - école élémentaire Le site mentionne que pour prétendre à ces activités il faut que « LES DEUX PARENTS TRAVAILLENT ».	Centre d'accueil et de loisirs : Matin (7h-8h30) et soir (15h45- 19h) 0,55 € à 5,65 € selon les ressources des parents
Marseille (13)	Maternelle - école élémentaire Le coût de la participation financière des familles varie selon les arrondissements ce qui représente une inégalité territoriale.	Garderie : 7h30/8h30 participation financière des familles Temps récréatifs de restauration Etude surveillée ou Garderie: 16h30/17h30 - Gratuit
Meylan (38)	Maternelle	Garderie (matin, midi, soir) : de 0,3 à 3,08€/jour
Sartrouville (78)	Maternelle - école élémentaire	Garderie ou études surveillées : 16h à 16h30 - Gratuit Garderie ou étude surveillées 16h30 à 17h30 - de 2,30 à 8,26€ (selon le revenu des parents)
Belfort (90)	Maternelle - école élémentaire	Prix défini fonction des temps d'accueil le matin et le soir : Accueil court (tous les accueils de moins d'1h) : de 0,16 à 1,55€ Accueil long (tous les accueils de plus d'1h) : de 0,32 à 3,10€

La CSF souhaite :

- ➔ Une meilleure harmonisation des prix et de l'offre de service sur les différents territoires.
- ➔ Une plus grande lisibilité des communes pour permettre la distinction entre les activités Périscolaires (temps d'accueil, centres de loisirs, études) et les TAP.
- ➔ Un droit d'accès à tous.





Les dépenses selon les options et les orientations

→ L'enseignement professionnel	36
→ L'apprentissage	37
→ Le coût de l'équipement professionnel	38
→ L'enseignement supérieur	39
→ Le logement étudiant	41

Exemples :

1) Un jeune de 15 ans, résidant à Damelevières en Meurthe et Moselle, scolarisé en 1^{ère} année de Bac pro boulangerie à Villers les Nancy (à 30 km de son domicile)

Aide :

Bourse annuelle de 1276€

Dépenses :

restauration scolaire : 206,50€
par trimestre soit 619,50€/AN

Equipement professionnel : 310€

Le département de Meurthe et Moselle intervient dans la prise en charge des transports.

La bourse permet de couvrir les frais de restauration, d'équipement et de fournitures scolaires.

Les autres frais sont à la charge de la famille (notamment ceux liés aux stages)

2) Un lycée de Montbéliard fournit à chaque élève de l'enseignement professionnel une blouse, une tunique et un pantalon, grâce au financement du Conseil régional de Franche-Comté.

La CSF demande

- Une reconnaissance de l'enseignement professionnel.
- Une amélioration de la qualité des matières générales.
- Une revalorisation des métiers manuels.

L'enseignement professionnel



La voie professionnelle permet d'**acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel**. Après la 3^{ème}, les élèves préparent un CAP ou un baccalauréat professionnel. Cette voie professionnelle propose :

- La préparation d'un bac pro en 3 ans, comme tous les autres bacs, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle.
- un diplôme présenté en cours de formation (CAP, BEP)
- une nouvelle passerelle entre la seconde professionnelle et la deuxième année de CAP.

Enseignement professionnel n'est plus synonyme de formation courte et d'impossibilité d'évoluer vers le Post Bac. L'accès à un BTS et à tout diplôme de niveau Bac +2, ou bien à une licence Pro en Bac +3, voire au-delà, est parfaitement envisageable pour un étudiant issu d'une formation initiale professionnelle.

Les Enseignements sont basés sur la **maîtrise de techniques professionnelles**. Les élèves effectuent des travaux pratiques en atelier ou en classe et plusieurs mois de stages en entreprise. Cette expérience professionnelle permet d'être plus opérationnel sur le marché du travail. La formation comprend également des enseignements généraux.

L'Enseignement professionnel offre l'accès à de plus en plus de carrières et de métiers passionnants et valorisants. Il ne se limite plus seulement à des apprentissages « manuels » mais forme aussi à une large palette d'emplois dans le secteur des services.

Le label "lycée des métiers" qualifie des lycées qui offrent une palette étendue de **formations et de services**. Ces lycées sont aussi des partenaires actifs d'entreprises ou de collectivités territoriales.

Aides aux familles

Pour faire face aux frais d'équipement parfois élevés, il existe un certain nombre d'aides qui ne sont pas toujours mobilisables car chacune a ses propres critères.

Prime d'équipement

D'un montant de **341,71€**, elle est versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse aux élèves de première année de certaines spécialités de CAP, bac technologique ou brevet de technicien.

Prime à la qualification

D'un montant de **435,84€**, elle est versée en trois fois aux élèves boursiers :

- de première et deuxième année de CAP
- inscrits pour une mention complémentaire ou pour une formation complémentaire au CAP ou BEP déjà obtenu
- inscrits en première année de bac pro.

D'autres aides peuvent être mobilisées, qui ne sont pas spécifiques à l'enseignement professionnel :

- Prime d'entrée en 2^{de}, en 1^{ère} et en Terminale
- Prime à l'internat
- Les bourses au mérite
- Le fonds social lycéen
- Le fonds social pour les cantines

Tous les renseignements utiles, tant en matière de bourses que de fonds sociaux, sont fournis par le secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève.

L'apprentissage

Un contrat de travail qui réunit un apprenti, une entreprise, un centre de formation

C'est une formation valorisante ouverte à toutes et tous quel que soit le métier envisagé à condition :

- d'avoir entre 15 et 25 ans (sauf dérogation) ;
- de trouver d'abord une entreprise d'accueil, puis un centre de formation des apprentis (CFA) ou un lycée ; Les étudiants étrangers qui détiennent un titre de séjour leur permettant de travailler en France peuvent, eux aussi, faire un contrat d'apprentissage ; ils sont soumis à la même législation sur le travail que les français.

L'apprentissage permet de préparer :

- un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire: certificat d'aptitude professionnel (CAP), baccalauréat professionnel, brevet professionnel ;
- un diplôme de l'enseignement supérieur : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), licence professionnelle, diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce, etc.

REMUNERATION (sur la base de 35h/hebdo) :

Age \ Niveau	15-17 ans	18-20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25 % du SMIC 364,38 €	41 % du SMIC 598,58 €	53 % du SMIC 772,48 €
2 ^{ème} année	37 % du SMIC 534,79 €	49 % du SMIC 714,18 €	61 % du SMIC 889,09 €
3 ^{ème} année	53 % du SMIC 772,49 €	65 % du SMIC 947,38 €	78 % du SMIC 1136,87 €

- Le salaire versé à l'apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances.

Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti, si sa rémunération n'excède pas 885,81€.

Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'aide au logement et d'un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs.

L'apprentissage n'est pas une voie de garage

L'apprentissage favorise l'insertion professionnelle avec près de 60 % de CDI à l'issue et environ 70% de sorties positives (emploi ou poursuite de formation) 7 mois après la formation : un atout non négligeable à l'heure où tant de jeunes peinent à trouver un emploi. Néanmoins, cette voie est trop souvent considérée par les jeunes, les familles et le collège, comme une voie de garage et un pis-aller. Malgré les déclarations des chefs d'entreprises reconnaissant l'apprentissage comme voie d'excellence, un grand nombre de jeunes ne trouvent pas d'entreprises pour les accueillir.

Evolution préoccupante : le nombre de jeunes en formation par l'apprentissage en 2013 était en recul de 8% par rapport à 2012 (Analyse DARES février 2015), de 3,2% en 2014. Le niveau de diplôme et l'âge des nouveaux apprentis continuent de s'élever.

Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 a annoncé la mise en place du **parcours « Réussite apprentissage »** pour améliorer l'accompagnement des apprentis.



Des nouveautés pour les mineurs ?

S'agissant du temps de travail des apprentis mineurs, le gouvernement envisage de relever en 2016 les durées maximales de travail à 10h/jour et jusqu'à 40h/semaine. Ce temps de travail est limité aujourd'hui à 8h/jour et 35h/semaine, et pour toute dérogation, l'employeur doit obtenir l'autorisation de l'inspection du travail pour un maximum de 5 h supplémentaires.

La CSF s'inquiète de cette proposition certes encadrée, mais dont les dérives pourraient rapidement devenir la règle, d'autant qu'il n'est pas envisagé d'augmentation des moyens de contrôle déjà insuffisants. 35h de travail dans des secteurs souvent exigeants en termes de stress, d'efforts physiques (restauration, bâtiment...) sont suffisantes pour des jeunes sortant d'école. Rien n'est dit par ailleurs de l'augmentation inhérente de la rémunération des apprentis ?

La CSF demande

- Un nombre suffisant d'inspecteurs du travail et d'inspecteurs d'apprentissage.
- Une amélioration de l'enseignement des matières générales.

- Le maintien des 35h/hebdo maximum.

Le coût de l'équipement professionnel

Lycée professionnel en Dordogne

Coût approximatif de la liste demandée en CAP Menuisier-Fabriquant

Manuels	
Français : Cahier d'exercice	18,40 €
Dictionnaire de po	7,90 €
Histoire / Géo	15,85 €
Maths : pas de manuel	
Calculatrice Casio FX92	19,99 €
Porte-vues 140	3,57 €
Anglais	15,50 €
Prévention santé/environnement	16,00 €
Sciences physiques : pas de manuel	
TOTAL	97,21 €
Petites fournitures	25,00 €
Fournitures atelier	6,00 €
Fournitures technologie	14,00 €
Outillage	350,00 €
Equipement de protection individuelle	160,00 €
TOTAL	650,21 €

L'outillage n'est pas à acheter pour la rentrée de septembre, l'élève devant se conformer à l'avis des professeurs (selon le choix des enseignants, le coût de l'outillage et des équipements de sécurité peut facilement être de 15 à 20% plus cher), mais l'équipement devra être acquis au plus tard à la rentrée des vacances de Toussaint.

Aides de la Région Aquitaine

90€ pour les **manuels** en première année de CAP.
De **115 à 245 €** pour l'**équipement professionnel**.
Dans le meilleur des cas, l'aide peut atteindre 335 €, soit la couverture de la moitié des frais.

D'autres aides peuvent soulager le poids de la rentrée scolaire, mais elles sont soumises à conditions de ressources ou autres, et les familles juste en limite supérieure de ces conditions supportent le plus gros coût :

La **bourse** en lycée dont le **montant annuel maximum** est de **453€**.

Des **primes supplémentaires** pour les boursiers :

- Une **prime d'équipement** de **341,71€** pour certains CAP. Il faut donc vérifier auprès de l'établissement si cette formation est éligible.

- Une **prime de qualification** de **435,84€** pour une inscription dans une classe de CAP, mais là encore vérifier les critères d'attribution.



L'enseignement supérieur

Selon l'enquête 2015 de l'UNEF, l'augmentation du coût de la vie étudiante serait de 1,1% pour une inflation de 0,2%.

Le gel de l'évolution des droits d'inscription pour la rentrée universitaire 2015 : un geste appréciable dans le contexte de crise actuel, mais qui cache des réalités encore bien difficiles

Les frais obligatoires

- ➔ **Les frais d'inscription annuels dans le public** : Ils sont fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour :
- licence, licence professionnelle, DUT, DEUST : 184€
 - Master (à finalité Recherche ou Professionnelle) : 256€
 - Doctorat, HDR : 391€
 - Diplôme d'ingénieur : 610€

Cependant, pour les masters, dans les grandes écoles comme à Paris-Dauphine ou à sciences-po, les droits de scolarité varient en fonction des ressources des parents. Cependant, des exonérations ou réductions de droits sont possibles pour des raisons sociales et sur justificatifs.

➔ **Les tarifs de repas** sont fixés par le CROUS : 3,25€ soit + 1, 6 % (3,20€ en 2014) ; dans la réalité, le prix d'un repas peut varier de quelques dizaines de centimes.

➔ **Les frais d'inscription à la sécurité sociale** (215€ soit + 0, 9 % avec exonération pour les boursiers)

➔ **D'autres frais s'ajoutent** : logement et transport sont les deux principales dépenses des étudiants.

Les aides aux étudiants

Selon l'UNEF, le coût des études peut varier du simple au double selon les villes. En cause, le statut de la ville, mais également les aides directes ou indirectes apportées ou non par les collectivités territoriales.

➔ Bourses :

Elles sont revalorisées en fonction de l'inflation - détails voir P 57.

➔ Les gratifications des stages :

A partir de **septembre 2015** la gratification des stages de plus de 2 mois devra être au minimum égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit au moins égale à **554,40 euros** par mois (350 000 étudiants dans les universités concernés).

➔ Prime d'activité : une nouveauté pour 2016

Cette prime remplacera la prime pour l'emploi et le RSA activité au 1er janvier 2016. Elle s'adressera à tous les actifs dont les apprentis et étudiants de 18-25 ans qui travaillent et gagnent jusqu'à 0,78 % le smic au cours des 3 derniers mois (soit environ 900 euros nets mensuels) à condition de ne pas être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette prime sera calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer, versée mensuellement par la CAF. Son montant moyen sera de 130 euros.

La CSF considère que la prime d'activité constitue une avancée pour **lutter contre la pauvreté au travail**. Cependant les étudiants en emploi qui bénéficiaient de la prime pour l'emploi sont de milieu populaire. Ils risquent d'être les grands perdants de la réforme en raison du montant faible des plafonds de ressources.



La CSF demande

➔ La suppression des frais d'inscription complémentaires et des frais de concours.

➔ Un meilleur contrôle par les établissements scolaires du respect de la convention de stage.

➔ L'application de l'encadrement des loyers dans toutes les villes universitaires

Exemples de coût d'études supérieures

Ce tableau nous permet d'effectuer 3 constats. Le premier constat est que les études coûtent cher, très cher. Poursuivre ses études est un luxe qui est conditionné en grande partie par les ressources familiales. On constate également, que l'équilibre entre dépenses et ressources est nécessaire. Cet équilibre demeure fragile et est conditionné par un certain nombre de facteurs pas toujours maîtrisables (situation des parents vis-à-vis de l'emploi, travail étudiant, etc). Ces exemples ne le montrent pas, mais il est assez fréquent que les jeunes (ou les familles) aient recours à l'emprunt pour financer leurs études. Enfin le dernier constat que nous pouvons faire est que les bourses sont essentielles pour les étudiants. Même si elles ne couvrent pas les dépenses elles sont précieuses dans le budget familial.

Un plan national de vie étudiante sera annoncé à la rentrée. Il est destiné à simplifier les démarches et à renforcer l'accès aux droits, à améliorer la santé et les conditions de vie, et à dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants. D'ores et déjà, la circulaire du 23 juillet 2015 facilite la mise en œuvre d'une année de césure dans les parcours étudiants

Situation de l'étudiant	ressources	dépenses	commentaires
20 ans, L3 d'informatique à St Étienne du Rouvray (76)	Pas de bourse Dotation familiale 160 €/mois Hébergé chez les parents	Frais engagés à la rentrée dont sécurité sociale : 480 € Frais d'équipement informatique : 100 € Essence et assurance/voiture : 130 € mensuel Budget mensuel le midi : 27 €	Même en vivant chez ses parents faire des études représente un coût important pour la famille et l'étudiant.
	160 € /mois	217€ /mois	
22 ans, master de biologie santé, Montpellier (34)	Bourse: 391 €/mois, Aide au logement : 220€ Dotation de la famille environ :300 €	Hébergement : location individuelle 460€ Charges : 50 € Frais engagés à la rentrée dont sécurité sociale : 22,10€ Frais en cours de scolarité dont connexion internet : 240€ Budget alimentation - hygiène : 220 € Transports : 195€/an	On s'aperçoit ici que l'étudiant a plus de ressources que de dépenses. Cela s'explique par la dotation familiale importante pour le jeune. Dans le cas où l'étudiant n'aurait pas l'aide de sa famille il se verrait dans l'obligation de travailler pendant l'année ou l'été.
	911 € /mois	797 € /mois	
17 ans. 1ère année BTS design d'espaces	Pas de bourses Job d'été : 2000 € Dotation de la famille: 295 € Prise en charge loyer, restauration et transports : 40€	Hébergement : location individuelle 295€. Frais engagés à la rentrée : sécurité sociale 200€ (soit 20 €/mois) Repas du CROUS 3,20€/jour soit 64 € mensuelle Budget alimentation et autre : 150€	Les dépenses sont sensiblement égales aux ressources. Cet équilibre est seulement permis grâce à la dotation familiale et au travail l'été de l'étudiant.
	545 € /mois	529 € /mois	
23 ans, Rennes, 5ème année diplôme d'ingénieur	Boursier : 210 €/mois Dotation de la famille : 150 € /mois Aide au logement 90€	Hébergement : 270 € en collocation. Frais d'inscription : 5 € Sécurité sociale : 0 € (boursier) Fournitures de rentrée 30 € + 40 € dans l'année. Transport : vélo cout mensuel 5 euros pour l'entretien. Budget de restauration le midi: 64 € mensuel Frais alimentation +annexes (transports etc): 170 €	La bourse et la dotation familiale permet d'équilibrer le budget.
	450 € /mois	475 € /mois	

Le logement étudiant

Aides au logement pour les étudiants

AIDE DE L'ETAT :

• **La caution locative étudiante (Clé)** : une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants boursiers ou non boursiers dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement.

L'Etat se porte garant pour des étudiants ne pouvant pas fournir de caution locative aux propriétaires, en raison de leur situation familiale ou personnelle.

Elle concerne **les étudiants âgés de moins de 28 ans** sans caution familiale, amicale ou bancaire

Tous les logements sont concernés, que l'étudiant loue seul, en couple ou en colocation.

Le montant des loyers est plafonné. Pour une personne seule, le plafond est fixé à : **500 €** en régions, **600 €** en Ile-de-France et **700 €** à Paris. Pour les couples, ce plafond est majoré de 60%. Les logements doivent respecter les critères du logement décent.

la garantie est personnelle. Si le logement est loué en colocation, chaque colocataire doit faire une demande de garantie et satisfaire aux conditions.

AIDES DE LA CAF :

• **l'APL (Aide personnalisée au logement)** : réservée aux logements qui font l'objet d'une convention avec l'État (cités universitaires, HLM, etc.),

• **l'ALS (Allocation de logement sociale)** : vise toutes les autres habitations, sous certaines conditions (surface du logement, WC, chauffage, etc.).

AIDES DES ORGANISMES COLLECTEURS DU 1% LOGEMENT :

• **Le dispositif LOCA-PASS, réservé aux étudiants boursiers ou/et salariés.** se décompose en une avance financière et une garantie en cas de difficulté de paiement.

L'avance « Loca-Pass » prête à un taux de 0 % le montant du dépôt de garantie demandé par le propriétaire dans la limite de 2.300 €. Ce prêt sans

intérêt est remboursable à compter du 3ème mois après l'entrée dans le logement, en 36 échéances au maximum, avec des remboursements d'au moins 15 € par mois.

La garantie locative est une caution gratuite : elle règle ponctuellement à la place du locataire le loyer et les charges, en cas de difficultés passagères.

En contrepartie l'étudiant s'engage à rembourser les

Le rapport annuel « L'état du mal-logement » 2015 de la Fondation Abbé Pierre pointe les jeunes comme premières victimes du mal logement, parmi eux les étudiants.

1 étudiant sur 3 désigne le logement comme élément prioritaire dans sa situation personnelle.

Un rapport parlementaire du mois de mai conduit par M. Pupponi plaide pour des aides concentrées uniquement sur les étudiants les plus en difficulté.

L'APL versée aux étudiants serait modulée en fonction de 3 critères déjà pris en compte dans le système des bourses : le revenu des parents, l'éloignement géographique et les cas de rupture



Attention, l'obtention d'une APL par un jeune étudiant pour son logement a une incidence sur l'APL éventuelle de sa famille. Il sort automatiquement du nombre de personnes à charge pour la famille ce qui peut faire baisser, voire supprimer l'APL de celle-ci.

La CSF demande

→ Le développement des logements Crous et la construction de logements étudiants.

→ La revalorisation des aides au logement.

→ L'exonération de la taxe d'habitation.

→ l'instauration d'un Revenu d'Autonomie du Jeune qui leur permettrait d'étudier dans des conditions décentes.

Logements étudiants : Trop peu ! Trop cher !

De nombreux étudiants ont besoin d'un logement pour être proches de leur lieu d'études. Encore faudrait-il avoir les moyens d'accès et les moyens financiers pour satisfaire à cette obligation. C'est pourtant là un des enjeux fondamentaux de la réussite des étudiants. Il s'avère que l'action publique peine à prendre la pleine mesure de cette nécessité.

Inégalité des territoires

Toutes les études montrent l'énorme différence du coût de la vie entre l'Île de France et la plupart des autres grandes villes universitaires. Notons que le loyer d'un studio (entre 365 et 795 €) sur l'ensemble du territoire représente plus de la moitié du budget d'un étudiant.

La CSF juge nécessaire d'augmenter le nombre de logements à un prix abordable tout en régulant le parc privé afin de limiter les dérives inflationnistes des loyers.

Produire des logements

L'Etat en 2013 a fixé des objectifs de production de 40 000 logements étudiant d'ici 2017 pour répondre à la pénurie. D'ici à fin 2015, la production d'un peu plus de 20 000 nouveaux logements étudiants devrait être atteinte laissant ainsi espérer que l'objectif sera atteint d'ici deux ans.

Sauf que la demande ne cesse d'augmenter avec l'accroissement du nombre d'étudiants et l'allongement des études. En 2014 il y avait 38 000 étudiants de plus, soit 2,47 millions d'étudiants pour seulement 375.000 logements étudiants, ce qui donne

un taux de couverture à 15,4 %.

Encadrer les loyers


Alors que le niveau des loyers demeure le facteur le plus influant sur le coût des études, **La CSF regrette amèrement que l'encadrement des loyers se limite à la seule ville de Paris et non à l'ensemble du territoire tel qu'initialement prévu par la loi Alur.**

Appliquer la loi sur l'encadrement renforcera le pouvoir d'achat des ménages et en particulier celui des étudiants. L'Aide au logement servira alors à minorer leur loyer résiduel plutôt qu'alimenter une dérive inflationniste.

La CSF demande :

- Une production de logements étudiants répondant à leur demande à un prix abordable.
- L'encadrement des loyers sur l'ensemble du territoire





Les nouvelles technologies

- Les NTIC 44
- Sites et applications pour les révisions des examens 46

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

La révolution numérique à l'école ? L'ENT - Espace Numérique de Travail

Depuis 2012, l'Éducation nationale a fait de l'entrée de l'école dans l'ère du numérique un « impératif pédagogique et un projet de société ». La loi de programmation et d'orientation du 8 juillet 2013 entérine cette décision et développe les Espaces Numériques de Travail (ENT) dans toutes les classes (de la maternelle à l'enseignement supérieur), dans la formation des enseignants et dans les programmes.

A la rentrée 2015, le gouvernement a fait le choix de poursuivre le renforcement de l'utilisation du

numérique au sein des établissements scolaires (professeurs, administrateurs, etc.) et en direction des enfants. L'objectif pour le ministère de l'Éducation nationale est de « former les élèves à maîtriser les outils informatiques et préparer le futur citoyen à vivre dans une société où l'environnement technologique évolue constamment ».

Le champ d'application de l'ENT recouvrera :

- La vie scolaire : notes, absences, emplois du temps, agenda, etc.
- la transmission d'information école-famille : les outils pédagogiques : cahier de texte numérique, espaces de travail de stockage communs aux élèves et aux enseignants, outils collaboratifs, blogs, forum, etc.

La CSF demande

→ Une meilleure prise en compte des familles, et notamment des moins bien dotées (pas de connexion internet, peu de moyens financiers, etc.) dans la généralisation des ENT.

→ La formation des parents (et des enseignants) dans le suivi et l'utilisation des ENT

→ une réelle démocratisation de l'accès à un matériel numérique de qualité pour tous les élèves.

→ une dotation en équipement des structures qui accompagnent les enfants et les parents dans les usages informatiques.



Les dépenses en matière d'équipements informatiques

Les familles sont confrontées à une offre massive de supports numériques, allant de l'ordinateur fixe au smartphone, en passant par la tablette tactile ou l'ordinateur portable. Les ménages côtoyant en permanence ces objets, ces derniers acquièrent le statut d'indispensable : il faut en posséder.

Le coût minimal des outils liés à la pratique informatique demeure très élevé. Une clé USB de 8Go coûtera 6,70€, un ordinateur (netbook) environ 300€. Ces outils, s'ils peuvent présenter des performances honnêtes, sont souvent limités en termes de stockage, d'adaptation aux nouveaux logiciels, de définition graphique, etc. et deviennent vite obsolètes. Certaines familles, notamment les plus défavorisées, se trouvent pénalisées car l'achat d'outils informatiques et de tout ce qui peut s'y ajouter (pack office, imprimante et consommables, connexion

internet, etc.) représente un poste de dépenses qu'elles peuvent difficilement assumer. Plusieurs freins récurrents apparaissent à l'utilisation des ENT : l'illettrisme, le coût élevé des communications, l'absence de compte courant, l'absence de logement, une méconnaissance d'Internet et la défiance envers les nouvelles technologies.

Dans les faits, de nombreuses familles font l'effort de se doter en informatique, mais dans les usages, les parents sont en difficultés quant à l'encadrement des pratiques de leurs enfants. Ils ne maîtrisent pas toujours les codes ni les risques. Les enfants passent beaucoup de temps devant l'ordinateur mais pas forcément dans une optique et une dynamique d'apprentissage (jeux vidéo, réseaux sociaux, etc.). Là encore, l'écart se creuse entre les enfants selon leur éducation aux apprentissages numériques, malheureusement souvent corrélée aux milieux sociaux.



Expériences locales :

A **Versailles** une expérimentation des ENT a été menée : les collégiens ont eu accès à des vidéos mises en ligne par leur professeur de mathématiques dans le cadre de révisions. Cette expérience fut très bénéfique pour tous, élèves et enseignants (gain de temps sur le programme et mémorisation facilitée).

En **Savoie**, le département a doté tous les collégiens d'un ordinateur portable. Mais cette expérience n'a pas donné entière satisfaction en raison du poids de ce dernier, d'une difficile mise à jour de l'interface et des difficultés de connexion.

Cependant, ces nouvelles formes d'apprentissage intéressent les élèves. La réussite des ENT est alors largement conditionnée par la collaboration de toute la communauté éducative.



Le développement progressif des ENT a permis quelques avancées :

- Meilleure prise en compte des situations de handicap
- Développement des usages des TIC par les enseignants
- Diversification des méthodologies d'apprentissage.

Sites et applications pour les révisions des examens


54 % des jeunes de 18-24 ans possèdent un smartphone (CREDOC, 2013). Les sites (brevetdescolleges.fr ou Intellego) et applications conçus pour aider à la révision des examens (brevet des collèges et baccalauréat) se multiplient. Selon une étude de digiSchool parue en avril dernier, un lycéen sur deux (équipé d'un smartphone) déclare utiliser des applications pour réviser le Bac. Téléchargées via les plateformes comme AppStore ou GooglePlay et classées par filière, ces interfaces souvent gratuites (mais soumises à la pub) constituent une manière ludique pour répondre à des quiz (Mobibac), avoir accès aux annales, bénéficier de conseils méthodologiques (Istudiez) ou consulter des synthèses de cours.



Attention toutefois à bien vérifier la conformité des informations au programme scolaire en vigueur en lisant les avis des utilisateurs et à avoir conscience des pratiques de coaching qui y sont parfois adossées.

Meilleurenclasse.com (site internet) : évaluation gratuite mais programme payant : 5,50 € pour 2 mois, 55 € pour 10 mois, Défibac (appli) : 2,69 € ou 3,59 € selon les disciplines).

Garder aussi à l'esprit que ces sites Internet et applications ne dispensent pas des révisions « classiques ».



Les propositions et les revendications de La CSF

→ Revendications de La CSF	49
→ Les acquis en matière d'aides financières	50
→ La TVA à 5,5 %	51
→ Le RAJ (Revenu pour l'Autonomie du Jeune)	52

Revendications de La CSF

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- une modulation de l'ARS selon le niveau de scolarité.
- une revalorisation des plafonds de ressources d'attribution de l'ARS
- ouverture du droit à l'ARS du CP à la Terminale quel que soit l'âge de l'enfant.

Accueil des élèves en situation de handicap

- Sensibilisation des enseignants à ces situations lors de leur formation.
- Pérennisation des postes d'AVS, accompagnés d'une véritable formation.
- Adaptation des méthodes et des outils pédagogiques à la réalité du handicap.

Enseignement supérieur

- Construction de logements étudiants adaptés aux besoins actuels.
- Revalorisation des aides au logement.
- Exonération de la taxe d'habitation pour les étudiants.
- Suppression des frais d'inscriptions complémentaires et des frais de concours.
- Revalorisation des bourses et des plafonds.
- Versement de la bourse dès le 1^{er} mois d'étude.
- Mise en place du **RAJ (Revenu d'Autonomie pour les Jeunes)**

Manuels scolaires et équipements des filières techniques et professionnelles

- Dotation de l'État à tous les lycées pour le prêt des manuels et de l'équipement informatique.
- Dotation de l'État pour l'équipement des élèves en filières technologiques et professionnelles

Transports scolaires

Gratuité des transports de la maternelle au lycée.

Restauration scolaire

- Harmonisation des tarifs et des tranches de la cantine en fonction des revenus et de la composition des ménages sur l'ensemble du territoire.
- Facturation des seuls repas consommés, conditionnée à la présentation d'un justificatif d'absence.
- Mensualisation du paiement.
- Accessibilité de la cantine à tous les enfants scolarisés.

Sorties et voyages

- Dotation de l'État aux établissements pour permettre à tous les élèves d'effectuer les sorties (classes de découvertes,).
- Remplacement des enseignants de collège et de lycée pendant leur absence lorsqu'ils encadrent les sorties scolaires.

Stages dans le secondaire

- Information précise des familles concernant les frais induits par les stages.
- Application de la circulaire 2000-095 demandant aux établissements de rechercher les entreprises.

TVA

- TVA à taux réduit sur les fournitures scolaires.

Encadrement des activités périscolaires

- aussi bien dans le cadre des TAP (réforme des rythmes scolaires) qu'en accueil de loisirs :
- Un adulte pour 10 (maximum) enfants de moins de 6 ans.
 - Un adulte pour 14 (maximum) enfants de plus de 6 ans.
 - Gratuité des TAP



Les acquis en matière d'aides financières

Le travail de revendication, de représentation auprès des pouvoirs publics améliore au fil des années la situation des familles. Depuis 1965, des acquis tels le maintien des bourses aux redoublants des lycées et collèges, la gratuité des livres au collège, la prime d'équipement et l'allocation de rentrée scolaire... ont vu le jour.

Les années 70		Les années 80		Les années 90		Les années 2000	
1970	Circulaire sur le prêt des manuels en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , SES.	1980	Bourses aux redoublants pour les élèves du technique et les LEP.	1990	ARS étendue jusqu'à 18 ans. Prime d'entrée en 1 ^{ère} pour les boursiers.	2000	Création d'un échelon « zéro » pour les boursiers du supérieur : exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Possibilité de redoubler une fois pendant le 1 ^{er} cycle universitaire (DEUG) sans perdre la bourse.
1971	Part de bourse à 120 F (+ 3 F bloquée depuis 12 ans).	1983	Prime de qualification CAP-BEP. Circulaire ministérielle demandant aux lycées et collèges la limitation des fournitures.	1991	Mensualisation des bourses d'étudiants dans certaines régions.		
1972	Prime d'équipement 200 F aux boursiers des premières années S.I.T.	1986	Publication d'un barème national des bourses. Prime d'entrée en seconde pour les boursiers.	1992	Augmentation de l'ARS pour les familles non boursières et non imposables. Abattement d'impôt pour les familles imposables ayant des enfants en collège, lycée ou supérieur.	2001	Doublement de la prime d'équipement dans l'enseignement professionnel. Pérennisation de l'ARS avec réévaluation annuelle sur la base des prestations familiales.
1974	Création de l'allocation scolaire de rentrée versée par les CAF pour les boursiers : 110,60 F. Ouverture des bourses aux élèves étrangers. Crédit supplémentaire pour les livres des collèges : gratuité incomplète.	1988	Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) versée fin août.	1993	Revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire (1500 F) pour les enfants de 6 à 18 ans.	2002	ARS différentielle pour les familles dont les revenus dépassent légèrement les plafonds.
1978	Prêt de manuels en 5 ^{ème} (livres allégés mais fragiles).	1989	Extension de la prime d'équipement à des nouvelles sections.	1996	Création de fonds sociaux des collèges, des lycées, des cantines.	2004	Multiplication des aides régionales pour l'acquisition des manuels scolaires et des équipements professionnels.
1979	ARS : 600 F dont 200 F prime spéciale. Gratuité partielle des livres en 4 ^{ème} .			1998	Suppression de l'aide à la scolarité. Retour à la bourse des collèges.	2008	Modulation de l'ARS.
				1999	Elargissement de l'ARS aux familles non allocataires avec un enfant à charge.	2012	Revalorisation de 25 % de l'ARS.
						2014	ARS versée aux élèves de plus de 16 ans sur simple attestation sur l'honneur.

La TVA à 5,5 %

La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) est un impôt payé par tous qui ne tient pas compte de la faculté contributive de chacun.

Elle pèse sur les dépenses courantes et cela particulièrement pour les familles modestes.

La TVA s'applique dès le premier centime dépensé. Sur un achat de 100 €, le montant de la TVA à 20 % s'élève à 20 €, soit proportionnellement 2,33 % du montant du RSA (parent isolé avec un enfant : 854,89 €) contre 0,8 % d'un salaire net de 2 500 €.

La CSF considère que seul l'impôt sur le revenu est garant de l'égalité et de la cohésion sociale en assurant notamment les besoins sociaux non couverts et les équipements collectifs. L'impôt doit être basé sur tous les revenus et les revenus de tous.

Or, une politique libérale tend à corriger les inégalités par des crédits d'impôts au détriment de transferts sociaux affaiblissant ainsi la vraie solidarité entre hauts et bas revenus.

La CSF

→ a bien noté le passage effectif de la TVA à 5,5 % sur les livres en 2013. Cependant, La CSF rappelle que l'obligation scolaire entraîne l'obligation d'achats. C'est pourquoi, elle demande que les fournitures scolaires soient soumises au taux réduit de 5,5 %.



La CSF réaffirme sa volonté que soit réalisé un projet ambitieux permettant à la jeunesse d'étudier, de suivre une formation et d'être accompagnée dans son projet personnel.

Le RAJ (Revenu pour l'Autonomie du Jeune)

Le monde politique et social s'interroge régulièrement sur l'autonomie des jeunes et sur leur insertion dans la vie professionnelle et sociale, alors que les jeunes se trouvent souvent désemparés face à un fort taux de chômage, aux difficultés d'accès à un logement et aux conditions de vie parfois indécentes, pendant et à la sortie de leurs études.

La CSF revendique l'instauration d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune (RAJ) depuis plusieurs années, véritable revenu compensatoire minimum garanti pour les jeunes de 18 à 25 ans qu'ils soient en études, en attente de formation ou d'emploi. Il permettrait de rompre avec la dépendance du jeune adulte envers sa famille.

Les jeunes commencent souvent leur carrière professionnelle tardivement avec tout ce que cela implique (cotisations pour la retraite, manque d'expériences professionnelles, etc.). Leur devenir repose trop souvent sur de bons rapports avec leur famille et sur le fait que celle-ci souhaite et puisse leur venir en aide matériellement. Or, c'est un paramètre quelque peu aléatoire pour commencer sa vie d'adulte. Il faut donner aux jeunes les moyens d'exercer leur citoyenneté, de réaliser leurs projets professionnels, de se loger, de vivre en couple et d'avoir des droits sociaux propres.

Le RAJ

Il s'agit bien d'un contrat composé de deux volets :

1/ le dispositif d'accompagnement du projet du jeune.

2/ l'attribution d'un revenu.

C'est une allocation différentielle pour atteindre un minimum garanti (autre revendication de La CSF) qui favorisera l'égalité entre les jeunes en évitant, autant que faire se peut, d'intégrer la situation socio-économique des parents comme facteur de réussite.

La base du montant de l'allocation peut s'élever à 75 % du SMIC à partir duquel seraient prélevées des cotisations sociales (retraite, chômage, sécurité sociale, etc.).

La notion de contrat est primordiale et inscrit le jeune dans une culture sociale et professionnelle.

Le RAJ ne s'oppose pas au maintien des liens familiaux : les parents sont toujours tenus par la loi de subvenir aux besoins de leurs enfants. Ceux qui veulent et peuvent participer aux frais de leurs enfants pourront toujours le faire et déduire cette pension de leurs revenus. Cette participation devra figurer sur la déclaration du jeune et serait donc déduite du montant du RAJ.

Quelques principes de bases du RAJ :

- Destiné à l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans qui le souhaitent. Fin du rattachement au foyer fiscal des parents.
- Allocation basée sur un critère commun à tous les jeunes : avoir un projet (d'où l'importance de l'orientation qui aura permis de le construire).
- Garantie d'un accompagnement pour l'orientation, pour les différentes démarches avec la mise en place d'un tuteur référent. Un partenariat Pôle emploi / Mission locale / CROUS est alors indispensable.

L'instauration d'une allocation d'étude pour les jeunes promise par le gouvernement n'a pas été concrétisée. La revalorisation des bourses, l'instauration de la caution solidaire au profit d'une minorité d'étudiants et l'attribution du RSA jeunes très limitée ne répondent pas aux difficultés rencontrées par une grande majorité d'entre eux.

La CSF demande

→ Une allocation d'autonomie qui garantirait l'égalité, la dignité pour tous les jeunes de 18 à 25 ans.



Annexes

→ L'Allocation de Rentrée Scolaire	55
→ Les bourses du secondaire	56
→ Récapitulatif des aides régionales	58
→ Communiqué de presse de La CSF sur le versement de l'ARS	61
→ Invitation conférence de presse	61

Annexe - Fiche d'information

L'Allocation de rentrée scolaire

Bénéficiaires

- L'ARS concernant les enfants de 6 à 18 ans est versée au mois d'août
- Pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, elle est versée au même moment, à condition pour la famille de faire une déclaration sur l'honneur de la poursuite de la scolarité de son enfant.

Conditions

- L'enfant doit être né entre le 16 septembre 1997 et le 31 décembre 2009 inclus
- Elle est versée (sous conditions de ressources (voir les plafonds dans le tableau).
- Il doit être écolier, étudiant ou apprenti gagnant moins de 876,52 €/mois.

Montants (inchangés par rapport à 2014 !)

- **362,63 €** pour un enfant âgé de 6 à 10 ans.
- **382,64 €** pour un enfant de 11 à 14 ans.
- **395,90 €** pour un enfant de 15 à 18 ans.

Démarches

- Vous êtes déjà allocataire, vous n'avez pas de démarche à effectuer, vous devez simplement avoir déclaré vos revenus 2013 à votre service des Impôts ou à votre Caf.

Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez remplir un dossier et le retourner à votre CAF

Remarques

Ne sont pas bénéficiaires de l'ARS :

- Les jeunes en contrat de qualification.
- Les enfants scolarisés à domicile.
- En cas de séparation des parents, l'ARS est versée à celui qui perçoit habituellement les allocations familiales sauf demande contraire.
- En cas de non assiduité pendant l'année, l'ARS de l'année suivante ne sera versée qu'après présentation d'un certificat de scolarité ou d'assiduité en octobre. En cas de non reprise de la scolarité, la CAF récupère l'ARS versée pour les + de 16 ans.
- L'ARS est versée aux enfants de moins de 6 ans scolarisés en CP après demande spécifique auprès de la CAF accompagnée d'un certificat de scolarité.
- En cas de ressources dépassant de peu le plafond applicable, une allocation de rentrée scolaire réduite est calculée en fonction des revenus.

L'ARS couvre à peine les dépenses occasionnées par la rentrée en 6^{ème} (337,80€), elle est loin de correspondre au coût réel de la scolarité à partir de cette classe. Cela est encore plus vrai à partir de la seconde.

Depuis 2014, l'ARS est versée pour les élèves de plus de 16 ans en même temps que les autres, à condition que les parents attestent sur l'honneur de l'inscription de leur(s) enfant(s) dans un parcours d'étude. Ce principe de versement a été élargi aux apprentis et aux enfants ayant atteint l'âge de 6 ans encore scolarisés en maternelle et porteurs de handicap.

La CSF demande

→ La modulation significative de l'ARS tenant compte du montant global du coût de l'année scolaire selon les niveaux.

→ L'élargissement de l'ARS aux lycéens de plus de 18 ans.

→ Une augmentation du plafond de ressources pour le versement de l'ARS

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2013 nets (après abattement 10 %)
1	24 306 €
2	29 915 €
3	35 524 €
Enfant supplémentaire	+ 5 609 €

Annexe - Fiche d'information

Les bourses du secondaire

Les bourses de collège et lycée sont destinées à soutenir les familles dans leurs dépenses liées à la scolarité de leurs enfants durant l'année scolaire. Elles sont versées par trimestre. Les montants et les conditions d'attribution ne sont pas les mêmes au collège et au lycée mais dans les deux cas, c'est le revenu de référence de 2013 (N-2) et le nombre d'enfants à charge qui sont pris en compte pour le calcul.

Si une modification de la situation depuis 2013 entraîne une diminution de ressources, le revenu fiscal de référence 2014 sera pris en compte.

COLLÈGE

Le dossier est à remettre au chef d'établissement au plus tard le 30 septembre 2015.

Les montants annuels pour 2015-2016 :

84 €, 231 €, 360 €

sont versés en fonction des charges et des ressources des familles.

LYCÉE

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2014 portant sur les revenus 2013 . L'année prise en compte peut varier selon la situation (voir fiche d'auto-évaluation sur le site du ministère) ;
- 2) les charges de famille : ce sont des éléments propres à la situation familiale.

La campagne de dépôt des demandes de bourse pour l'année scolaire 2015-2016 est terminée depuis le 2 juin 2015.

Montants pour la rentrée 2015 . la part de bourse

s'élève à 45,33 €. En fonction des situations, la famille peut bénéficier de 3 à 10 parts donc de 135,99 à 453,30 €.

Des parts spécifiques ou des primes complétant la bourse sont servies à certains niveaux de scolarité :

Prime d'entrée en seconde, en première ou en terminale.

D'un montant de **217,06 €** elle est attribuée aux élèves accédant à l'une de ces classes. Elle est versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse. Les élèves redoublant ne peuvent pas y prétendre.

Prime d'équipement

D'un montant de **341,71 €**, elle est versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse aux élèves de première année de certaines spécialités de CAP, bac technologique ou brevet de technicien.

Prime à la qualification

D'un montant de **435,84 €**, elle est versée en 3 fois aux élèves boursiers :

- de première ou deuxième année de CAP
- inscrits pour une mention complémentaire ou pour une formation complémentaire au CAP ou BEP déjà obtenu
- inscrits en première année de baccalauréat professionnel en 3 ans

Prime à l'internat

Cette prime est destinée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat.

La prime à l'internat d'un montant forfaitaire annuel de **256,47 €** est strictement liée au statut d'élève boursier.

La CSF demande

Collège :

→ Une revalorisation significative des plafonds d'obtention.

→ Une augmentation des trois taux.

Lycée :

→ Une revalorisation significative de la part de bourse et des plafonds d'obtention.

Enseignement supérieur :

→ La gratuité des frais d'inscription et des frais de concours.

→ La mise en place d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune.

→ Le versement mensuel dès octobre pour les nouveaux boursiers.

Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir, cette prime étant attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses. La prime est attribuée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

Autres aides

- Les bourses au mérite
- Les bourses d'enseignement d'adaptation
- Le fonds social lycéen
- Le fonds social pour les cantines

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cibler les étudiants connaissant les plus grandes difficultés

L'échelon « 0 bis » permet aux étudiants des classes moyennes dont les revenus des parents étaient inférieurs, pour l'année 2014, à 31 000 € (montant non encore actualisé) par an, de percevoir une aide annuelle de 1 007€.

allocation aux jeunes en situation d'autonomie avérée

Mieux prendre en compte la situation personnelle des étudiants

Il s'agit d'une aide financière comprise entre 4 000€ et 5 500€, versée indépendamment des revenus des parents, et destinée à aider les étudiants qui sont dans des situations particulières et qui n'ont pas de bourses d'enseignement supérieur. Cette allocation présente l'avantage de pouvoir être demandée à tout moment de l'année scolaire/universitaire.

Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Selon leur situation personnelle et familiale, les étudiants pourront percevoir leur bourse (entre 0 et 5539 € par an - échelon de 0 à 7).

Autres aides

- Aides des collectivités : département, région, ville peuvent offrir des bourses, prêts sur l'honneur, aides d'urgence
- Aide au mérite
- Aides au logement : AL et APL par la CAF
- Bourse de la culture et de la communication
- Aide à la mobilité internationale
- Bourse communautaire Erasmus
- Aide d'urgence

Un nouveau site en ligne pour les parents

2 simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré s'adressent aux parents de collégiens et lycéens ainsi qu'aux jeunes pouvant prétendre au retour en formation sous statut scolaire. Ils sont accessibles sur internet. Ils permettent de savoir si la famille est éligible à une bourse et d'en estimer le montant.

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee

→ La CSF, elle, revendique l'instauration du RAJ (Revenu pour l'Autonomie du Jeune), véritable allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, qu'ils soient en études, en formation ou en attente d'un emploi. Il s'agit d'une allocation différentielle sur la base de 75 % du SMIC. Elle est conditionnée à projet et inscrite dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement du jeune (voir page 52).

Annexe

Récapitulatif des aides régionales

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Alsace	Prime régionale de rentrée scolaire Familles non imposables ou payant moins de 1000 € d'impôt Enseignement général et technologique : 100 €, enseignement professionnel : 70 € Aide directe	De 30 à 450 € selon les filières Dotation aux établissements	Apprentis : Transport : 0,04 €/km trajet du domicile au CFA
Aquitaine	Aide pour la 1 ^{ère} entrée en lycée : 170 € pour les bénéficiaires de l'ARS, 90 € pour les autres Aide directe	Allocation de 115 à 245 € selon les filières Aide directe	« Coup'd'pouce mobilité » : 100 € de 50 à 100 km du domicile, 200 € supérieur ou égal à 100 km du domicile
Auvergne	Dotation aux établissements Prêt des manuels scolaires	Dotation aux établissements Prêt de l'équipement aux élèves	Mobilité apprentis : 0,10 €/km entre 6 et 150 km 1,20 €/jour pour - 6 km
Basse-Normandie	25 € : lycée professionnel filières industrielles et des services, 55 € : 1 ^{ère} et terminale générale et technique et lycée professionnel filières tertiaires et logistiques, 75 € : 2 ^{de} générale et technique + 40 € pour les élèves boursiers. Chèque livres	Dotation aux établissements Prêt de l'outillage, fourniture de la tenue	Contribution aux frais de transport des apprentis : environ 200 € Culture : spectacle 5 x 5 €, ciné 4 x 4 €, culture 2 x 15 €, sport 2 x 15 € Différentes bourses
Bretagne	Livres 60 € pour tous les lycéens Chèque livres	De 60 à 300 € selon filières Aide directe	Bourse d'études Télémaque : 460 € pour un stage à l'étranger Financements collectifs pour les projets éducatifs, sport : 15 €
Bourgogne	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	De 30 à 160 € selon les filières Dotation aux établissements	Aide restauration scolaire : de 60 à 75 € par an pour les lycéens boursiers Tarifs spéciaux pour les transports
Centre	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	Allocation de 25 à 200 € selon les filières Aide directe	Ordinateur : étudiants en master 1 et étudiants handicapés : 4000 ordinateurs par an
Champagne-Ardenne	40 € : lycée professionnel 100 € : lycée général et technique Carte à puce	Dotation aux établissements Prêt de l'équipement aux élèves	Spectacle et cinéma : 20 € Licence sportive : 10 € Transport apprentis de 25 à 310 € par an selon la distance Restauration : 0,55 €/repas selon situation Transports en commun de 25 % à 75 % de réduction sur les TER et inter cités.

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Franche-Comté	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves	
Guadeloupe	150 € pour tous les lycéens Chèque livres	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves	
Guyane	Dotation aux établissements pour l'équipement de 3 manuels par élève Prêt des 3 manuels	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves	
Haute-Normandie	75 € : 2 ^{de} général, techno et pro 60 € : 1 ^{ère} , T ^{ale} 30 € : apprentis Carte à puce	Allocation de 100 € selon les filières Aide directe	Cinéma : 15 €, sport, culture : 20 € Équipement de sécurité 2 roues : 25 € Santé : 3 consultations, 2 analyses biologiques et 1 moyen de contraception.
Ile-de-France	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves	Aide aux apprentis : de 100 à 320 € selon modalités
Languedoc-Roussillon	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves	Don d'un PC à chaque lycéen entrant en seconde
Limousin	Dotation aux établissements Prêt des livres aux élèves	Prime aux apprentis de 60 € Allocation de 80 à 150 € selon les filières pour le premier équipement Aide directe	Be Lim : arts plastiques : 4 €, cinéma, spectacle, évènement sportif : 8 €, livres : 10 €, sport : 12 €. Pass contraception
Lorraine	30 € : 3 ^{ème} année de bac pro 40 € : 2 ^{ème} année CAP-BEP 70 € : 1 ^{ère} générale et technique, 2 ^{ème} année Bac Pro 80 € : CAP/BEP (1 ^{ère} année), terminale générale et technique 100 € : 2 ^{de} générale et technique/1 ^{ère} année bac pro 50 € : redoublants changeant d'établissement Carte à puce	Dotation aux lycées Allocation de 80€ a 250 € selon les formations Prêt de l'équipement aux élèves	Couverture informatique 1 poste pour 2,8 élèves, accès internet haut débit et ENT 10 € : sorties culturelles 10 € : licences sportives
Mayotte			Aides aux lycéens et étudiants Mahorais hors Mayotte : Indemnité d'installation : 870 € ; Transport : 300 € au plus ; Caution pour le logement : 460 € . Des dispositifs de rapatriement sont mis en place en cas d'urgence.
Midi-Pyrénées	40 € : apprentis, 60 € : 1 ^{ère} et terminale (tous lycées), 130 € : 2 ^{de} générale et technique Carte à puce	Allocation de 50 à 500 € selon les filières Aide directe	Aide à la licence sportive : de 10 à 50 € Apprentis : Aide aux transports : de 104 à 346 € Aide à la restauration : 57 à 75 €/an Aide à l'hébergement : 366 à 786 €/an Aide pour l'acquisition d'un ordinateur portable

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Nord-Pas-de-Calais	70 € pour tous les lycéens et jusqu'à 230 € pour les boursiers en lycée général et technique Aide directe sous forme de chéquier	Allocation de 200 € sans conditions de ressources Aide directe	Aide aux transports : de 0 à 560 €/trimestre Aide à la restauration : 1,50 €/repas
PACA	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves	Pass culture : 50 € (4 x 7 € : livres, 4 x 4 € : cinéma, 1 x 6 € : spectacle) Transport : TER de -50 à -75 % selon les lignes empruntées
Pays-de-la-Loire	Dotation aux lycées Prêt des livres aux élèves	Dotation aux établissements : 80 % du coût pour les niveaux IV et V, 50 % du coût pour les BTS (niveau III) Prêt de l'équipement aux élèves	
Picardie	50 € : 1 ^{ère} et terminale générale, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année lycée professionnel et technique, 100 € : 2 ^{de} générale, 1 ^{ère} année lycée professionnel et technique Carte à puce	Allocation de 50 à 315 € selon les filières Aide directe	Crédit cinéma : 8 € Crédit sport : 10 € Financement BAFA : 400 € pour les élèves de CAP et de Bac pro Pour les élèves post bac boursiers : allocation de 90 € pour la mutuelle Soutien scolaire en ligne
Poitou-Charentes	70 € pour tous les lycéens Chèque livres	Dotation aux lycées Prêt de l'équipement aux élèves Don de la tenue	Ticket culture : 25 € Ticket sport : 25 €
La Réunion	50 € Prêt ou achat	De 84 à 240 € selon les filières Forfait	Plan ordinateur portable : 500 €
Rhône-Alpes	50 à 100 € pour les manuels scolaires Carte à puce	Allocation de 100 à 400 € selon les filières Aide directe	Cinéma : 5 places Spectacles : 30 € Librairie : 8 € 1 an de téléchargement de musique en ligne gratuit Bourses formation sanitaire et sociale : de 1515 € à 3800 € selon les ressources. Aide de 90 €/semaine pour tous les stages à l'étranger entre 3 à 10 semaines maxi. Majorée de 200 € pour boursiers d'état ou apprentis

L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE : PEUT MIEUX FAIRE !!!!

NOUVEAUTE 2015 : Le versement automatique de l'ARS pour les apprentis

L'Allocation de Rentrée Scolaire soumise à condition de ressources sera versée mardi 18 août 2015. La disposition prise l'an dernier relative à la non-obligation de fournir un justificatif de scolarité pour bénéficier de l'ARS est étendue cette année aux apprentis.

C'est la première fois depuis 5 ans que le montant de l'ARS demeure inchangé par rapport à l'année précédente, d'autant que le coût de la vie augmente, lui, de 0,2%.

Si l'ARS couvre les dépenses en primaire et au collège, il n'en est pas de même pour le lycée : une rentrée en seconde bac pro industriel se chiffre à plus de 800€ (en 2014), pour un montant de l'allocation de 395,90€ !

Par ailleurs, La CSF dénonce la double peine appliquée aux lycéens de plus de 18 ans qui sont exclus du versement de l'ARS ! Plutôt que de tenir compte de l'âge théorique de l'élève dans telle ou telle classe, conduisant à stigmatiser les élèves les plus en difficultés, **la CSF exige que l'ARS puisse être versée jusqu'au baccalauréat.**

La rentrée représente toujours des dépenses importantes pour les familles, même si nous notons une implication grandissante des collectivités pour réduire la facture, concernant le prêt des manuels scolaires. **Pour la CSF, la généralisation des prêts sur tout le territoire devrait être la règle !**

Ce coût pourrait encore baisser si les **fournitures scolaires** étaient considérées comme **produits de première nécessité, soumises à la TVA à 5,5 % au lieu de 20%**, comme le demande La CSF depuis de nombreuses années.

Les frais de scolarité ne se résument pas aux seules dépenses de la rentrée mais se poursuivent tout au long de l'année. Ainsi, plus l'enfant avance dans sa scolarité, plus il aura besoin d'autonomie financière. Après le lycée, les inégalités d'accès aux études supérieures frappent les enfants des familles les moins aisées. Parce que la jeunesse et l'éducation sont des priorités affichées par le gouvernement, **la CSF revendique l'attribution du RAJ (Revenu pour l'Autonomie du Jeune).**

Enfin, une proposition de loi projette que l'ARS ne soit plus versée aux familles des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance, mais sur un compte de la Caisse des dépôts et consignations. Ce pécule leur serait alloué à leur majorité comme « prime de sortie du dispositif ». **La CSF dénonce ce détournement et revendique que l'ARS soit toujours destinée aux parents des enfants placés dans le but du maintien des liens entre parents et enfants**, sauf décision contraire du juge.

La CSF revendique :

- une TVA à 5,5% sur les fournitures scolaires
- une modulation significative de l'ARS tenant compte du montant global du coût de l'année scolaire, selon les niveaux (primaire - collège - lycée)
- le versement de l'ARS pour les lycéens de plus de 18 ans
- un maintien du versement aux parents d'enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Conférence de presse le 25 août 2015

Nous présenterons les résultats de notre enquête annuelle sur le coût de la scolarité le mardi 25 août à 10h30 au siège de La CSF



INVITATION A LA CONFÉRENCE DE PRESSE
« COÛT DE LA SCOLARITÉ » 2015

Dans les locaux de La CSF 53 rue Riquet 75019 PARIS

A l'occasion de la parution de son enquête annuelle sur le coût de la scolarité La Confédération Syndicale des Familles vous invite à sa conférence de presse le **mardi 25 août à 10h30**

La CSF dévoilera ses chiffres, ses analyses et ses revendications sur le coût de la rentrée scolaire ainsi que toutes les dépenses relatives à la scolarité.

- Les aides et les disparités territoriales
- L'ARS pour les + de 18 ans
- Les dépenses tout au long de l'année
- Le coût spécifique de l'enseignement professionnel



Merci de confirmer votre présence auprès de Johan JOUSSEAUME

jjousseaume@la-csf.org
 01 44 89 86 88 (fixe)
 07 85 49 41 98 (port)

Dessins : Manon Nauton

- Août 2015 -



La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél. 01.44.89.86.80

Fax : 01.40.35.29.52

e-mail : contact@la-csf.org

site : www.la-csf.org